

La Vie Gêtoise

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA COMMUNE DES GETS

N° 5 - Septembre 1974



Année Scolaire



ECOLE DU CHEF-LIEU
Directrice :
M^{me} BAUD



ECOLE DU CHEF-LIEU
Institutrice :
M^{me} PASQUIER

1973 -
1974



ECOLE DES PERRIERES
Institutrice :
M^{me} PERNOLLET

Le bonheur en plus...

On le voit, la marge est étroite entre les illusions contraires. Le balancier a si fort penché vers l'illusion technique que tout renversement risquerait de le déporter à l'opposé. Par crainte, ou dans l'espoir de cette alternative, les sociétés industrielles risquent de stagner un certain temps encore dans leur état actuel. Incapables de poursuivre un véritable dessein politique, elles poursuivront ce qu'elles savent faire et qui n'est pas négligeable : entretenir le dynamisme productiviste.

Revenir à la réalité, disons au bonheur de l'homme, ne peut se faire sans un changement complet des mentalités, entraînant un changement des méthodes. Tant que l'indicateur d'inégalité sociale ne sera pas aussi important que l'indicateur de croissance, tant que l'indicateur écologique n'aura pas la même place que l'indicateur d'inflation, tant que la quantité de biens ne sera pas corrigée par la qualité de l'homme, la réalité demeurera insaisissable et l'illusion seule semblera réelle. Car ce sont les productivistes qui ont désormais le monopole du réalisme en dépit des mirages qu'ils poursuivent. De fait, ils sont parfaitement cohérents, rationnels et rigoureux dans leur système. C'est l'homme sans doute qui a tort de ne pas s'y intégrer totalement, bien qu'il reste la première et l'ultime réalité de l'économie.

Chaque fois que l'on prétend revenir à la réalité, à l'homme, au bonheur ; chaque fois que l'on prétend dépasser la fiction économique pour retrouver la vie des gens, déterminer l'action en fonction de l'utilité sociale et non de la rentabilité commerciale, on est taxé d'irréalisme. Etrange paradoxe !

Ceux-là mêmes qui donnent dans tous les pièges de l'illusion technique seraient des réalistes sous prétexte que leur action s'inscrit dans le cadre cohérent d'un système économique et débouche sur des résultats concrets et mesurables ! Mais ceux qui mettent en avant l'expérience vécue des individus, qui parlent joie, souffrance, satisfaction, peine, frustration, ceux-là seraient irréalistes, sous prétexte que ces sentiments ne se mesurent pas avec l'étalon monétaire et ne s'inscrivent pas dans des modélisations mathématiques !

Sans doute, les tentatives faites pour cerner les phénomènes non économiques, sociaux, culturels, écologiques, et pour les réintroduire dans le jeu économique, risquent-ils de compliquer les mécanismes économiques et d'en diminuer l'efficacité comptable, mais il est grand temps de remettre l'économie à sa place, celle des moyens et des symboles, et de s'inspirer de ses méthodes pour retrouver la vie. Ce n'est que dans ce cadre rénové que le progrès technique retrouvera sa véritable destination et cessera d'être illusoire.

FRANÇOIS DE CLOSETS

« Regards sur le Monde » (Denoël)

Mouvement démographique 1973

NAISSANCES

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE : Néant.

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- MUTILLOD Florence, née le 11 janvier, à ANNEMASSE, fille de Pierre et de Josy Brel, « La Farandole ».
- BERGOEND Cédric, né le 9 mars, à BONNEVILLE, fils de Roland et de Josiane LAJUS, « Les Clos ».
- BLANC Marie-France, née le 17 mars à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, fille de Joseph et de Marcelle MIEGE, « Les Bruyères ».
- COPPEL Alexandre, né le 11 avril, à BONNEVILLE, fils d'Albert et de Huguette GAILLARD, immeuble « Le Pied de l'Adroit ».
- GAGNEUX Isabelle-Jacqueline-Thérèse, née le 7 mai, à VINZIER, fille d'Eusèbe et de Marie-Thérèse DUCRET, « Les Clos ».
- BURNET Maryline, née le 29 mai, à VINZIER, fille de Paul et de Marie-Jeanne, résidence « Plein Sud ».
- DUCKETT Gabriel-Raymond, né le 9 juin, à BONNEVILLE, fils de Fernand et de Marie-Thérèse TROMBERT, « L'Ecureuil ».
- MARION Sébastien, née le 23 juillet, à BONNEVILLE, fils de Léon et de Agnès COPPEL, chef-lieu.
- MALGRAND Virginie, née le 7 octobre, à BONNEVILLE, fille de Marcel et de Josiane HERITIER, chef-lieu.
- COPPEL Sandrine-Marie-Thérèse, née le 9 octobre, à BONNEVILLE, fille de Maurice et de Agnès BAUD, « Le Nevada ».
- CULLAZ Maryline-Georgette, née le 27 octobre, à BONNEVILLE, fille de Jean-Marie et de Simone COPPEL, route de Chéry.
- MONTANT Gwenola, née le 10 novembre, à SAINT-NAZAIRE (Loire-Atlantique), fille de Jean-Claude et de Simone MAZO, immeuble « Le Clos Fleuri ».
- BAUD Yannick-Pierre-Marie, né le 12 décembre, à BONNEVILLE, fils de Mireille, « Le Tour ».
- ORIOL Corine-Josette-Jacqueline, née le 20 décembre, à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, fille de Bernard et de Liliane MUGNIER, « Les Perrières ».

MARIAGES

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE :

- Le 20 janvier : GIRARD Eugène, employé de banque, fils de Gabriel et de Jeanne GACHET, domicilié à Ville-la-Grand, et HUGUES Juliette-Amélie, kinésithérapeute, fille de Séraphin et de Marie CHE-DAL, domiciliée à LA RAVOIRE (Savoie) et résidant aux GETS.
- Le 19 mai : HUBER Joachim, opérateur de cinéma, fils de Ingeborg, domicilié aux GETS, et Annie-Simone NEUVECELLE, femme de chambre, fille de Lucien et d'Alice LAPERROUSAZ, domiciliée à DRAILLANT.
- Le 23 juin : COMBEPINE Pierre-Christian, moniteur de ski, fils de Georges et de Denise BOUVARD, domicilié aux GETS, et Annick-Marie-Yvonne, secrétaire, fille de Roger et de Josette GUILLOT, domiciliée aux GETS.
- Le 30 juin : BAUD Daniel, employé, fils de Simon et de Janine DUVERGER, domicilié aux GETS, et Danièle Joselyne, réceptionnaire, fille de William et de Berthe GARCIA, domiciliée à GRENOBLE (Isère).
- Le 6 juillet : BOUET Georges-Gaston, instituteur, fils de Gaston et de Nadège AMAND, domicilié à MONTCEAU-les-MINES (Saône-et-Loire) et résidant aux GETS, et Brigitte-Murielle-Louise-Marcelle LECOMTE, préparatrice en pharmacie, fille de André et d'Arlette LIGNEREUX, domiciliée à PARIS (12^e).
- Le 22 septembre : PHAN Manh-Tuan, ingénieur commercial, fils de Huu Tu et de Thi Hai NGUYEN, domicilié à PARIS (14^e), et Brigitte-Nicole-Marie-Josèphe LEMAIRE, étudiante en médecine, fille d'Alain et de Geneviève POUBELLE, domiciliée à LOOS (Nord) et résidant aux GETS.
- Le 1^{er} octobre : CHRISTOPHE Maurice-Henri, restaurateur, fils de Marcel et d'Yvonne PREJEAN, domicilié aux GETS, chef-lieu, et Liliane-Augustine-Clotilde, restauratrice, fille d'Elie et de Germaine CHICHERY, domiciliée aux GETS, chef-lieu.
- Le 20 octobre : TATARANNO Henri-Jean, expert-comptable stagiaire, fils de Jean Baptiste et d'Antoinette CLEMENT, domicilié à MARSEILLE (4^e), et Rolande-Françoise-Eugénie ANTHONIOZ, secrétaire comptable, fille de Pierre Anselme et de Berthe ANTHONIOZ, domiciliée aux Gets, « Le Clos Savoyard ».

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- A MORZINE, le 26 mai : COPPEL Bernard Joseph, employé de remontées mécaniques fils d'Alfred et de Marie COPPEL, domicilié aux Gets,

« Les Clos », et Marie-Thérèse BRON, vendeuse, domiciliée à MORZINE « La Salle ».

- A MORZINE, le 2 juin : MONNET Jean-Claude-Alphonse, marchand de journaux, fils d'André et de Marie PERNOLLET, domicilié aux GETS, « Le Bénévry », et Yvette Marie-France DIDES, serveuse, domiciliée à Morzine, « La Muraille ».

- A HABERE-POCHE, le 9 juin : PERNOLLET Lucien-Jean François, mécanicien, fils de Jean-Marie et de Léa COPPEL, domicilié aux Gets, « Le Bénévry », et Joëlle Marie Joséphine VAUDAUX, sans profession, domiciliée à HABERE-POCHE.

- A MARIGNIER, le 28 juillet : GIRARD Daniel-Ernest, soudeur, domicilié à MARIGNIER et Roselyne Yvette Marie ANTHONIOZ, aide-soignante, fille de Fernand et de Colette ANTHONIOZ, domiciliée aux GETS, chalet « Mon Abri ».

- A GENEVE, le 14 juillet : MULLER Robert, employé de commerce, domicilié à GENEVE, 87, rue de Lausanne, et Nadine-Marcelle-Henriette, VILLARD, étudiante, fille d'Henri et de Marthe ROCHARD, domiciliée aux GETS « Val d'Or ».

- A SAINT SIXT, le 8 septembre : DUCREY Emile-Roger, et Marthe-Dominique, fille d'Adrien BAUD et de Rose DUCRETTET, domiciliée à SAINT-SIXT.

- A MEYLAN, le 22 septembre : COPPEL Régis Alfred, inspecteur du Trésor, fils d'Alfred et de Marie COPPEL, domicilié à GRENOBLE (Isère) et de Claudine-Yvonne-Suzanne VERMONT, professeur, fille de Pierre et de Paulette MESSAIN, domiciliée à MEYLAN (Isère).

DÉCÈS

A L'INTERIEUR DE LA COMMUNE :

- BOISIER Georges, fils de Lina, époux de Simone CASTELLA, décédé le 13 janvier, 43 ans.
- DAUNOIS André-Eugène-Emile, fils d'Alphonse et d'Augusta LEGER, époux de Marie-Thérèse CHAULANNAZ, décédé le 13 janvier, 47 ans.
- PERNOLLET Jean-Joseph, fils d'Etienne et d'Angeline ANTHONIOZ, veuf de Juliette BASTARD, décédé le 27 janvier, 71 ans.
- PERNOLLET Marie-Cécile, fille de Joseph et de DELAVAY Marie, célibataire, décédée le 11 juillet, 87 ans.
- ANTHONIOZ Marie-Françoise, fille de Jean et de Jeanne ANTHONIOZ, épouse de Joseph BASTARD, décédée le 2 août, 75 ans.
- BASTARD Joseph-Achille, fils de Joseph et de Cyprien GALLAY, époux de Anne ZAMMATTIO, décédé le 5 août, 74 ans.
- DELAVAY Marie-Joséphine, fille de Joseph et de Françoise ANTHONIOZ, veuve de Joseph DUCRETTET, décédée le 23 août, 85 ans.
- SCOPEL Marie, fille de Valentino et d'Angela SUZIN, veuve de Antoine ROSSIN, décédée le 21 septembre, 82 ans.
- PERNOLLET Henri-Adolphe-Pierre, fils de Pierre et de Amante MENAGER, époux d'Henriette MENAGER, décédé le 19 octobre, 69 ans.

A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :

- BERGOEND Adélaïde-Joséphine, fille d'Etienne et de Joseph MORAND, décédée le 19 janvier, à BONNEVILLE, 84 ans.
- ANTHONIOZ-BLANC Ulysse-François, fils de François et de Joseph PERNOLLET, époux de Gabrielle Marie, GEROUDET, décédé le 31 mars, à CLUSES, 58 ans.
- ANTHONIOZ-BLANC Joseph-Isaline, fille de Joseph et de Joseph PERNOLLET, décédée le 11 janvier, en ARGENTINE, 84 ans, était née à NANTCRU, le 3 avril 1889.
- GALLAY Jean-Marcel, fils de Pierre et de Marie MUFFAT, décédé le 23 mai, à REIGNIER, 67 ans.
- MONNET Marius-Alexandre, fils de Louis et de Félice FAVRE, décédé le 28 mai, à VETRAZ-MONTHOUX, 69 ans.
- COPPEL Joseph-Cyprien, fils de François et de Joséphine BASTARD, décédé le 27 juin, à SALLANCHES, 63 ans.
- COPPEL Marie-Joséphine, fille de Jean-Marie et de Joséphine Marie GREVAZ, veuve DETRAZ, décédée le 8 septembre à VETRAZ-MONTHOUX, 52 ans.
- GALLAY Céline-Amélie, fille de Pierre et de Marie Joséphine MUFFAT, décédée le 25 octobre, à ANNEMASSE, 64 ans.
- PERNOLLET Angèle-Marie, fille de Jean-Marie et de Marie-Eugénie DELAVAY, veuve de Marcel ANTHONIOZ, décédée le 2 novembre, à LYON (4^e), 74 ans.
- ANTHONIOZ Léon-Joseph, fils d'Eduard et de Célestine ANTHONIOZ, époux de Marie PERNOLLET, décédé le 4 décembre à THYEZ, 52 ans.
- BAUD Marie-Léontine, fille de Joseph et de Marie BERGOEND, veuve décédée le 29 décembre, à BONNEVILLE, 91 ans.

LE BUDGET DE LA COMMUNE

DETTES ET CRÉANCES A LONG ET MOYEN TERMES

Année de la réalisation	Désignation de la dette ou de la créance à long et moyen terme	Durée	Taux %	Dette ou créance en capital	Dette au 1/1/74	Annuités	Intérêts	Capital
1954	C.D.C. pour égoûts	30 ans	6	100.000,00	53.470,12	7.264,89	3.208,20	4.056,69
1955	Crédit Agricole - Route du Chéry	30 ans	4	90.000,00	36.850,59	3.600,00	449,28	3.150,72
1955	Crédit Agricole - Pont des Voleurs	30 ans	4	30.000,00	12.283,53	1.200,00	149,76	1.050,24
1957	Crédit Foncier - Pont des Voleurs	30 ans	0,25	19.154,55	8.476,62	663,53	21,19	642,34
1955	C.D.C. Eclairage public	20 ans	6	50.000,00	4.112,42	4.359,23	246,81	4.112,42
1957	Crédit Agricole - Adduction d'eau	30 ans	3	77.000,00	41.779,30	3.928,48	1.253,38	2.675,10
1957	Crédit Agricole - Route des Cornuts	30 ans	3	21.000,00	11.394,44	1.071,40	341,83	729,57
1958	Crédit Agricole - Adduction d'eau	30 ans	3	46.250,00	26.654,70	2.359,64	799,64	1.560,00
1960	C.D.C. Voirie - Les Puthays	15 ans	5,5	34.500,00	3.257,94	3.437,08	179,14	3.257,94
1961	C.D.C. Voirie - Chemin Liberté	15 ans	5,5	30.000,00	5.518,20	2.988,77	303,50	2.685,27
1960	Crédit Agricole - Chemin Liberté	30 ans	3	31.000,00	20.823,44	1.581,60	624,70	956,90
1961	C.D.C. Voirie - Goudron	20 ans	5	250.000,00	102.000,00	21.344,55	6.344,55	15.000,00
1962	C.D.C. Voirie - Route Perrières	15 ans	5	51.750,00	13.577,39	4.985,71	678,87	4.306,84
1963	C.D.C. Poste	20 ans	5,25	300.000,00	172.821,58	24.585,68	9.073,13	15.512,55
1963	Crédit Agricole - Maison Forestière	30 ans	1,5	60.000,00	38.000,00	2.498,35	498,35	2.000,00
1964	Sur particuliers - Maison du Tourisme	12 ans	5	100.000,00	22.200,00	11.110,00	1.110,00	10.000,00
1964	C.D.C. Voirie	15 ans	5	100.000,00	41.711,15	9.634,23	2.085,56	7.548,67
1965	C.D.C. Voirie - Route des Folliets	15 ans	5	45.000,00	22.005,19	4.335,40	1.100,26	3.235,14
1965	Crédit Agricole - Chemin Pré-Péry	20 ans	3	40.000,00	24.876,84	2.688,63	746,31	1.942,32
1966	Sur particuliers - Réservoir Massouderie	12 ans	6,15	60.000,00	24.800,00	7.125,20	1.525,20	5.600,00
1967	Crédit Agricole - Unimog 406	8 ans	5	16.000,00	2.357,86	2.475,53	117,67	2.357,86
1967	Crédit Agricole - Chem. pastoral du Mt Caly	30 ans	1,5	153.000,00	124.100,00	6.370,80	1.270,80	5.100,00
1967	C.D.C. Voirie	20 ans	5,25	54.000,00	40.951,89	4.425,42	2.149,97	2.275,45
1968	Crédit Agricole Sud-Est - Adduction d'eau	15 ans	5	180.000,00	123.261,10	17.341,61	6.163,06	11.178,55
1968	C.D.C. V.C. 206 et 216	20 ans	5,25	54.000,00	43.113,83	4.425,42	2.263,48	2.161,94
1968	Crédit Agricole - Tracteur case	6 ans	5	66.000,00	12.384,14	13.003,12	618,98	12.384,14
1968	C.D.C. Voirie	15 ans	5	50.000,00	37.196,51	4.817,11	1.859,83	2.957,28
1968	Crédit Hôtelier - Maison du Tourisme	14 ans	6	110.000,00	80.493,55	11.834,34	4.829,61	7.004,73
1969	Crédit Agricole - Benne à ordures	8 ans	7	110.000,00	62.397,25	18.421,48	4.367,81	14.053,67
1969	C.D.C. Voirie	15 ans	5	50.000,00	37.196,51	4.817,11	1.859,83	2.957,28
1969	Société Savoisienne de Crédit - Réparations Presbytère	10 ans	7,25	200.000,00	136.200,00	28.874,50	9.874,50	19.000,00
1969	C.D.C. Travaux de voirie	15 ans	5,5	112.000,00	90.297,05	11.158,07	4.966,34	6.191,73
1969	Crédit Agricole - Réfection réseau routier	15 ans	7	180.000,00	148.196,24	19.763,10	10.373,74	9.389,36
1970	C.D.C. Prêt travaux voirie	15 ans	6,5	45.000,00	39.046,65	4.785,87	2.538,03	2.247,84
1971	C.D.C. Prêt travaux voirie	15 ans	7	81.000,00	74.327,64	8.893,36	5.202,93	3.690,43
1971	Crédit Agricole - Trav. recherche d'eau	10 ans	7	100.000,00	85.017,75	14.237,80	5.951,24	8.286,56
1972	C.D.C. Travaux voirie F.S.I.R.	15 ans	7	87.000,00	83.537,87	9.552,13	5.847,65	3.704,48
1972	Crédit Agricole - Elargissement route des Folliets	15 ans	7	150.000,00	144.030,75	16.469,25	10.082,15	6.387,10
1972	Banque Nationale de Paris - Parking et parc d'agrément	15 ans	8,05	300.000,00	288.994,06	35.155,95	23.264,03	11.891,92
1972	C.D.C. Travaux de voirie	12 ans	6,75	50.000,00	47.163,51	6.211,49	3.183,54	3.027,95
1972	C.A.E.C.L. Travaux réfection préau et cour d'écoles	15 ans	8	200.000,00	200.000,00	23.565,91	16.200,00	7.365,91
1973	C.A.E.C.L. Travaux alimentation en eau potable Bonnavaz	20 ans	8,3	1.530.000,00	1.530.000,00	160.858,92	128.520,00	7.271,18
1973	C.D.C. Travaux de voirie	12 ans	7,25	132.000,00	132.000,00	16.841,18	9.570,00	32.338,92
				5.545.654,55	4.248.877,61	565.061,84	291.814,85	273.246,99

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du maire	Vote du Conseil Municipal
60 Denrées et fournitures	105.000,00	144.000,00	144.000,00
Habillements	2.500,00	23.000,00	23.000,00
Carburants	20.000,00	50.000,00	50.000,00
Combustibles	20.000,00	40.000,00	40.000,00
Fournitures de voirie	50.000,00	20.000,00	20.000,00
Fournitures scolaires	2.500,00	6.000,00	6.000,00
Fournitures de bureau	10.000,00	5.000,00	5.000,00
61 Frais de personnel	292.000,00	497.000,00	497.000,00
Rémunération du personnel permanent	50.000,00	50.000,00	50.000,00
Rémunération du personnel temporaire	150.000,00	300.000,00	300.000,00
Rémunérations diverses	7.000,00	7.000,00	7.000,00
Charges sociales	85.000,00	140.000,00	140.000,00
62 Impôts et taxes	54.000,00	41.500,00	41.500,00
Impôts fonciers et taxes foncières	38.000,00	40.000,00	40.000,00
Droits de timbre et d'enregistrement	15.000,00		
Autres impôts	1.000,00	1.500,00	1.500,00
63 Travaux et services extérieurs	305.835,00	446.500,00	446.500,00
Loyers et charges locatives	500,00	500,00	500,00
Entretien des bâtiments	20.000,00	80.000,00	80.000,00
Entretien des voies et chemins	100.000,00	100.000,00	100.000,00
Entretien du matériel outillage et mobilier	40.000,00	95.000,00	95.000,00
Travaux en forêt	16.335,00	17.000,00	17.000,00
Acquis. de petit matériel outillage et mobilier	20.000,00	40.000,00	40.000,00
Electricité, eau, gaz, assainissement	90.000,00	80.000,00	80.000,00
Primes d'assurances	15.000,00	30.000,00	30.000,00
F.N.A.E.	4.000,00	4.000,00	4.000,00
64 Participations et contingents	120.811,01	115.800,00	115.800,00
Contingent pour dépenses d'aide sociale	14.245,00	10.000,00	10.000,00
Frais de garderie des bois	12.876,14	15.000,00	15.000,00
Cotisations municipales	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Contingent pour service d'incendie	1.285,50	5.500,00	5.500,00
Participations ordinaires à charges intercommunales	56.404,37	50.000,00	50.000,00
Participation au fonds commun des Ponts et Chaussées	8.000,00	7.000,00	7.000,00
Participation enfants écoles	200,00	500,00	500,00
Participation Ecole Notre-Dame	7.300,00	7.800,00	7.800,00
65 Allocations - Subventions	371.870,00	340.320,00	340.320,00
Bourses et prix	500,00	1.000,00	1.000,00
Subventions	350.000,00	300.000,00	300.000,00
Versement au B.A.S. de la taxe sur les spectacles	12.000,00	30.000,00	30.000,00
Agence de Bassin	9.370,00	9.320,00	9.320,00
66 Frais de gestion générale	62.527,22	66.220,07	66.220,07
Fêtes et cérémonies	40.000,00	40.000,00	40.000,00
Frais de transport	5.000,00	1.000,00	1.000,00
Impressions, reliures et fournitures de bureau	2.000,00	5.000,00	5.000,00
Documentation générale	500,00	1.000,00	1.000,00
Frais de P.T.T.	8.000,00	7.500,00	7.500,00
Frais d'actes et de contentieux	1.000,00	5.000,00	5.000,00
Indemnité de fonction du maire et des adjoints	5.500,00	6.000,00	6.000,00
Frais de mission du maire et des adjoints	500,00	500,00	500,00
Dépenses imprévues	27,22	220,07	220,07
67 Frais financiers	153.282,22	292.914,85	292.914,85
Intérêts	152.182,22	291.814,85	291.814,85
Frais divers sur emprunts	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Frais d'assiette et de recouvrement	100,00	100,00	100,00
82 Charges antérieures	50.000,00	40.000,00	40.000,00
Charges sur exercices antérieurs	50.000,00	40.000,00	40.000,00
83 Prélèvements pour dépenses extraordinaires (C)	618.625,68	623.976,01	623.976,01
TOTAL DES DEPENSES (B)	2.133.951,13	2.608.230,93	2.608.230,93
TOTAL	2.133.951,13	2.608.230,93	2.608.230,93

Le superflu que tu possèdes ne t'appartient pas. Il appartient à ceux qui n'ont pas le nécessaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du maire	Vote du Conseil Municipal
70 Produits de l'exploitation	62.600,00	80.050,00	80.050,00
Ventes de produits ou de services	40.000,00	45.000,00	45.000,00
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	14.000,00	25.000,00	25.000,00
Redevance d'assainissement	8.500,00	10.000,00	10.000,00
Expéditions administratives	100,00	50,00	50,00
71 Produits domaniaux	209.306,50	280.356,50	280.356,50
Coupes de bois	175.000,00	200.000,00	250.000,00
Remboursement T.V.A.	6.000,00	6.000,00	6.000,00
Location des immeubles et du matériel	28.306,50	24.306,50	24.306,50
Droits de voirie, place, stationnement, etc... ..		50,00	50,00
72 Produits financiers	2.707,58	2.942,75	2.942,75
Revenus des titres et rentes	707,58	442,75	442,75
Intérêts des prêts et créances	2.000,00	2.500,00	2.500,00
73 Recouvrements - Subventions	46.610,00	14.000,00	14.000,00
Recouvrement sur fonds de comp. des Allocations Familiales	500,00		
Recouvrement frais chauffage	8.000,00	10.000,00	10.000,00
Gestion générale	10,00		
Bonifications d'intérêts	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Redevance droit de bail	100,00		
Part. de l'Etat aux dépenses d'intérêt général	35.000,00	1.000,00	1.000,00
74 Taxe sur les salaires	921.091,05	1.028.097,68	1.028.097,68
Attribution de garantie	781.936,66	826.940,16	826.940,16
Attribution de répartition	131.374,79	182.654,52	182.654,52
Attribution du Fonds d'action locale	7.779,60	18.503,00	18.503,00
75 Impôts indirects	176.636,00	302.784,00	302.784,00
Attribution sur permis de chasse	136,00	184,00	184,00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	12.000,00	25.000,00	25.000,00
Licence des débits de boisson (Taux —)	2.000,00	2.000,00	2.000,00
Taxe sur les spectacles (Taux —)	35.000,00	95.000,00	95.000,00
Taxe sur chauffage et éclairage électrique (Taux —)	27.500,00	30.000,00	30.000,00
Taxe locale d'équipement	100.000,00	150.000,00	150.000,00
Droits timbres affiches		600,00	600,00
77 Centimes et taxes assimilées	715.000,00	900.000,00	900.000,00
Centimes (nombre : —)	715.000,00	880.000,00	880.000,00
Subvention fiscale automatique		20.000,00	20.000,00
TOTAL DES RECETTES (J)	2.133.951,13	2.608.230,93	2.608.230,93
EGAL : TOTAL	2.133.951,13	2.608.230,93	2.608.230,93



« Ce n'est pas de ton bien que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient, car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges. La terre est donnée à tout le monde et pas seulement aux riches ».

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	PROPOSITIONS DU MAIRE					Votes du Conseil Municipal
	Emprunts	Immeubles	Meubles	Travaux	Divers	
Dépenses (E)	273.246,99	200.000,00	130.000,00	1.430.000,00	15.000,00	2.048.246,99
Remboursements d'emprunts	273.246,99					273.246,99
Achat terrain		200.000,00				200.000,00
Divers						40.000,00
pour camion			40.000,00			40.000,00
pour R 16 TL			70.000,00			70.000,00
pour R 16 TL			20.000,00			20.000,00
Travaux neufs pour station ép.				800.000,00		800.000,00
pour voirie				50.000,00		50.000,00
pour réservoir d'eau				400.000,00		400.000,00
pour bâtiments communaux				50.000,00		50.000,00
pour égouts				30.000,00		30.000,00
Grosses réparations à voirie				50.000,00		50.000,00
Divers				50.000,00		50.000,00
Acquisitions de titres et valeurs					15.000,00	15.000,00
Recettes (G)	273.246,99	200.000,00	130.000,00	1.430.000,00	15.000,00	2.048.246,99
Subvention d'équipement pour station ép.				160.000,00		160.000,00
Prélèvements sur recettes ordinaires (H)	273.246,99		60.000,00	280.000,00	10.729,02	623.976,01
Produits de l'emprunt pour terrains		200.000,00				200.000,00
pour réservoirs d'eau				300.000,00		300.000,00
pour camion			70.000,00			70.000,00
pour station épuration				640.000,00		640.000,00
pour travaux voirie				50.000,00		50.000,00
Recouvrement de créances à long et moyen terme					4.270,98	4.270,98

BALANCE GÉNÉRALE

LIBELLES	Propositions du maire	Votes du Conseil Municipal
A Dépenses réelles (D + E)	4.032.501,91	4.032.501,91
Dépenses ordinaires totales	2.608.230,93	2.608.230,93
Prélèvements pour dép. extraordinaires	623.976,01	623.976,01
Dépenses ordinaires réelles (B - C) ..	1.984.254,92	1.984.254,92
Dépenses extraordinaires	2.048.246,99	2.048.246,99
F Recettes réelles (I + J)	4.032.501,91	4.032.501,91
Recettes extraordinaires totales	2.048.246,99	2.048.246,99
Prélèvements sur recettes ordinaires ..	623.975,01	623.976,01
Recettes extraordin. réelles (G - H) ..	1.424.270,98	1.424.270,98
Recettes ordinaires	2.608.230,93	2.608.230,93

« GLOIRE AUX GETS »

*Si pour la poésie, un doux nom, il en est
O ! dites, n'est-ce pas celui des « GETS »
Hiver comme été offrant une parure
Les bienfaisants attraits de Dame « La Nature »
Merveilleux nid d'amour, contrée enchanteresse
Demeure l'Eau de Jouvence, O ! combien appréciée
Et qui désaltérera sans cesse
Le nombre toujours croissant de nous les vacanciers.*

Léone PIVERT.

RÉGIE COMMUNALE GÊTOISE D'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE ET SPORTIF (Ré. Co. G.E.T.S.)

DETTES ET CRÉANCES A LONG TERME

Année de la réalisation	Désignation de la dette ou de la créance à long et moyen terme	Durée	Taux %	Dette ou créance en capital	Dette au 1/1/74	Annuités	Intérêts	Capital
1964	C.I.C.O. téléskis	20 ans	6,65	250.000,00	163.904,27	22.960,16	10.899,63	12.060,53
1964	Sur particuliers - Pistes de la Rosta	12 ans	5,5	150.000,00	32.000,00	17.360,00	1.760,00	15.600,00
1966	C.I.C.O. téléskis de la Rosta	15 ans	6,65	250.000,00	146.457,63	26.844,98	9.739,43	17.105,55
1970	C.R.C.A. chenillette de damage	5 ans	7	90.000,00	39.686,21	21.950,19	2.778,03	19.172,16
1970	C.R.C.A. Unimag 416	5 ans	7	75.000,00	33.071,82	18.291,83	2.315,03	15.976,80
1970	Caisse autonome Crédit et Dépôt - Télésiège Ranfilly	7 ans	7	500.000,00	314.403,85	92.776,61	22.008,28	70.768,33
1971	C.R.C.A. engins déneigement	5 ans	7	180.000,00	115.208,29	43.900,32	8.064,56	35.835,76
1972	C.R.C.A. télési des Ebauds	7 ans	8,6	150.000,00	133.495,27	29.404,73	11.480,59	17.924,14
1972	C.R.C.A. Angle Dozer Case	7 ans	7,85	270.000,00	239.601,19	51.593,81	18.808,69	32.785,12
1972	Crédit National construction remontées mécaniques	15 ans	6,75	2.500.000,00	2.500.000,00	270.168,23	168.750,00	101.418,23
1973	C.D.C. trav. construc. remontées mécaniques	15 ans	7	2.500.000,00	2.500.000,00	274.486,55	175.000,00	99.486,55
				7.465.000,00	6.578.417,89	920.249,77	455.583,43	464.666,34

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Pour mémoire budget précédent
60 Achats	31.500,00
Habillement	4.000,00
Carburants	20.000,00
Combustibles	6.000,00
Fournitures de bureau	1.500,00
61 Frais de personnel	550.060,00
Rémunération du personnel permanent	230.000,00
Rémunération du personnel temporaire	220.000,00
Rémunérations diverses	60,00
Charges sociales	100.000,00
62 Impôts et taxes	43.000,00
Impôts fonciers - Taxes foncières	33.000,00
Autres impôts	10.000,00
63 Travaux et services extérieurs	328.800,00
Loyers - Charges locatives	22.800,00
Entretien des bâtiments	6.000,00
Entretien matériel Outillage - Mobilier	30.000,00
Entretien des pistes	100.000,00
Achat petit matériel outillage prod. ent.	75.000,00
Electricité, eau, gaz	75.000,00
Primes d'assurances	25.000,00
64 Transports et déplacements	1.000,00
Cotisations municipales	1.000,00
66 Frais divers de gestion	19.254,63
Fêtes et cérémonies	6.000,00
Frais de transport	2.000,00
Impressions, reliures et fournitures de bureau	10.000,00
Documentation générale	200,00
Frais de P.T.T.	1.000,00
Dépenses imprévues	54,63
67 Frais financiers	455.583,43
Intérêts	455.583,43
87 Autres charges	670.801,94
Charges sur exercices antérieurs	35.000,00
Prélèvement pour dépenses extraordinaires	635.801,94
TOTAL DES DEPENSES	2.100.000,00
TOTAL	2.100.000,00
RECETTES	
70 Produits de l'exploitation	
Ventes Produits ou services	2.100.000,00
	2.100.000,00
	2.100.000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLÉS	Emprunts	Matériel	Travaux	Votes
Dépenses				
Remboursements d'emprunts	464.666,34	267.135,60	100.000,00	831.801,94
Acquisitions de meubles pour radios	464.666,34			464.666,34
pour véhicules		108.390,00		108.390,00
pour télécabine		158.745,60		158.745,60
			100.000,00	100.000,00
Recettes				
Prélèvements sur recettes ordinaires	464.666,34	267.135,60	100.000,00	831.801,94
pour véhicules	464.666,34	71.135,60	100.000,00	635.801,94
pour radios		132.000,00		132.000,00
		64.000,00		64.000,00



Il vaut mieux être haï pour ce que l'on est qu'honoré pour ce que l'on n'est pas.

LES LOGEMENTS SOCIAUX

par Bernard DUCRETTET.

Le logement est certainement un des problèmes les plus urgents que doit résoudre le conseil municipal.

Il suffit pour s'en convaincre de visiter certains bâtiments comme le « château », la « maison des sœurs » ou d'autres encore qui sont entièrement occupés.

Bien sûr, la croissance exceptionnelle de la station en est responsable et loin de nous l'idée de nous en plaindre.

On constate d'abord que la majorité des jeunes, contrairement à ce qui se passait il y a quelques décennies, désirent rester au pays.

Ensuite, une main-d'œuvre régionale et même étrangère toujours plus grande trouve un emploi dans la station.

A cela, il faut ajouter le prix élevé des terrains et de la construction qui permettent difficilement aux revenus modestes d'accéder à la propriété.

Devant tous ces impératifs, le conseil municipal a cru de son devoir de réaliser une première tranche de logements sociaux.

Depuis cinq ans déjà, la décision avait été prise mais l'absence de crédits, réservés aux centres urbains, a retardé le projet.



Les travaux de terrassement ont commencé au printemps 1974
(Photo Mairie des Gets)

Nous tenons à remercier ici la Caisse d'Epargne de Bonneville en la personne de son directeur, M. COUDURIER, qui a bien voulu nous consentir les crédits nécessaires.

Toutefois, le projet étant très limité, nous avons été dans l'obligation de le grouper avec ceux des communes de BONSEN-CHABLAIS et PERRIGNIER ; le prix maximum ne devant pas dépasser 1 300 F le m².

Il en est résulté quelques contraintes d'ordre architectural qui seront atténuées par une amélioration des façades, ces travaux supplémentaires étant financés directement par la commune.

Une amélioration sensible sera également apportée à l'isolation thermique afin de diminuer les charges locatives.

Ce projet construit aux Perrières, par l'Office Départemental H.L.M. comprend deux bâtiments de 12 logements chacun, soit :

Nombre d'appartements de chaque catégorie	Désignation	Nombre de pièces	Surface	Location mensuelle
4	F 1 bis	1 chambre, 1 cuisine	32 m ²	170 F
6	F2	1 chambre, 1 cuisine 1 séjour	52 m ²	210 F
8	F3	2 chambres, 1 cuisine, 1 séjour	65 m ²	280 F
4	F4	3 chambres, 1 cuisine, 1 séjour	75 m ²	310 F
2	F5	3 chambres, 1 cuisine, 1 séjour	85 m ²	370 F

Les travaux ont commencé au printemps 74 et les personnes intéressées par la location d'un appartement peuvent se faire inscrire, dès à présent, à la Mairie.

L'ADDUCTION D'EAU

Deux fois déjà nous avons fait état dans La Vie Gêtoise de l'adduction de Bonnava.

Les travaux touchent maintenant à leur fin ; l'eau pompée à Bonnava se

déverse dans le réservoir des Places et de là, elle s'écoule vers le réservoir de la Massouderie renforçant ainsi le débit du réseau existant.

Parallèlement à ces travaux, des ex-

tensions ont été faites pour l'alimentation et la défense contre l'incendie dans les hameaux de Magy, des Grangettes, du Laité, de la Combe et des Cornuts. D'ici la fin de l'année, une colonne desservira la Vouagère, la Pierre, le Moulin ; elle sera prolongée ensuite jusqu'au Grand Pré.



Le réservoir des Places en construction
(Photo Mairie des Gets)



Le même réservoir terminé et recouvert de terre.
(Photo Mairie des Gets)



La station de pompage de Bonnava.
(Photo Mairie des Gets)

LE TÉLÉCABINE LES GETS - LES CHAVANNES

PAR JEAN-LOUIS COPPEL

Dès le début de la saison d'hiver 1973-1974, la station des GETS, par la mise en service de la télécabine LES GETS - LES CHAVANNES, apportait un complément majeur à son équipement touristique.

Ainsi se constatait enfin la réalisation d'un vieux rêve qui durait depuis l'avènement des sports d'hiver, c'est-à-dire plus de quarante ans, de voir se construire une installation de « remontée portée », entre le village des GETS et le plateau des Chavannes, secteur qui depuis tout temps a été le lieu de prédilection des amoureux de la neige.

La régie communale, après les équipements que vous connaissez, tant aux Chavannes que dans la combe de Ranfoilly et qui, rapidement ont connu un fort succès, a été naturellement enhardie à tenter une entreprise qu'elle aurait hésité à réaliser à ses débuts.

Ayant en son temps suivi avec intérêt les projets de l'initiative privée, poursuivis avec constance à différentes époques et n'ayant pas abouti en raison de difficultés de tout ordre, la Municipalité décidait de prendre le relais.

Le « morceau » était de taille, car cette installation située entièrement sur propriété privée impliquait donc obligatoirement l'achat des terrains pour l'implantation des gares de départ et d'arrivée et l'obtention des droits de passage pour l'installation des pylônes et le passage du câble.

D'autre part, il fallait fixer son choix sur le type d'appareil convenant le mieux à ce parcours ; de nombreux facteurs étaient à considérer : sécurité, débit, confort, importance de l'investissement, etc...

Pour entrer dans le concret, parallèlement plusieurs actions se sont déroulées :

1°) avec le concours des techniciens de l'équipement, constitution de tous les dossiers administratifs, techniques, etc ; contacts avec tous les propriétaires de terrains que, ici, nous nous devons de louer la profonde compréhension, car outre l'achat des terrains départ et arrivée, traités dans la plus parfaite harmonie, les droits de passage avec autorisations de déboiser et concernant plus de 80 propriétaires et copropriétaires ont tous été obtenus amiablement

d'après les propositions de l'assemblée communale, sauf trois, pour lesquels l'expropriation a dû être demandée.

2°) après plusieurs visites et prospections en diverses stations et étude du résultat d'un concours entre divers constructeurs, la solution la plus avantageuse et paraissant au mieux répondre à nos exigences, a été l'adoption de l'appareil proposé par la Maison POMAGALSKI, de FONTAINE (Isère), dont nous donnons la description technique ci-après :

« télécabine » à cabines débrayables, 4 places, à mouvement unidirectionnel, monocablé, à départ automatique.

Installation comportant :

— gare inférieure : station motrice, moteur puissance 190 CV, dispositif permettant la modulation du débit de 600, 800 et 1 000 personnes à l'heure, vitesse de translation du câble porteur et tracteur de 31 mm de diamètre, 3,50 m seconde, qui sera certainement de 4 m seconde la saison prochaine, longueur de la ligne 1 600 mètres, supportée par douze pylônes intermédiaires, dont le plus haut 25 m. les autres de 12 à 17 m, partant de l'altitude 1 168 m à 1 495 m. ;

— gare supérieure : station d'arrivée avec sa poulie de tension, donnée par un contrepoids de 23 tonnes se mouvant dans un puits de 8 m de profondeur, dispositif identique à la gare de départ pour le retour des cabines et voies de garage pour le stockage de ces cabines.

3°) Côté financement :

a) prêt du F.D.E.S. accordé suite à l'inscription à un programme pour 2 500 000 F — 15 ans — taux préférentiel : 6,75 % ;

b) automatiquement lié à l'accord du prêt ci-dessus, 2 500 000 F de la C.D.C. — 15 ans également — taux : 7 %.

Ce financement donne annuellement une charge financière de 544 655 F, capital et intérêts cumulés ; une situation sommaire dans l'état des travaux arrêtée pour la saison 73-74 se fixe aux environs des 4 500 000 F dépensés.

La mise en service pour cette première saison, devant l'ampleur des travaux, s'est faite sur l'achèvement du strict nécessaire, beaucoup de travaux secondaires et de finitions, restant à faire et sont en ce moment en cours.

Nous ne saurions, en cette occasion, parler de cette grande réalisation commune, sans mettre en évidence l'œuvre de l'équipe communale des bâtiments, à qui nous avons été contraints de confier la réalisation des toitures, sur charpente bois, solution choisie dans un souci de meilleure intégration dans le style du village et éviter l'agression de l'environnement.

Cette œuvre, dont à juste titre, peut s'enorgueillir la station des GETS, a connu d'emblée un grand succès et elle peut être considérée comme une réussite.

Elle est à mettre au compte du dynamisme de l'équipe municipale tout entière ; elle est aussi le résultat de la parfaite collaboration entre la Municipalité et les administrations notamment le Ministère de l'Équipement.

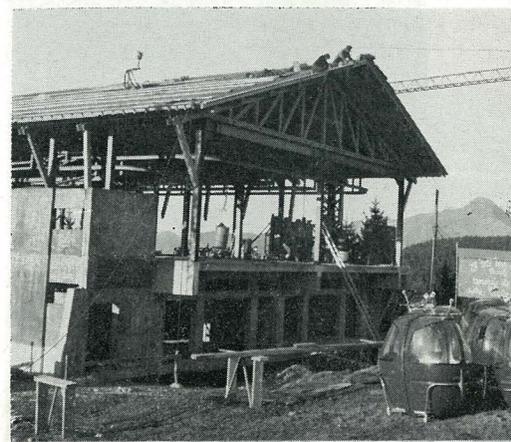


La gare inférieure.

(Photo Mairie des Gets)

La gare supérieure en construction.

(Photo Mairie des Gets)



« Peu de gens sont assez sages pour préférer le blâme qui leur est utile à la louange qui les trahit ».

La Rochefoucauld.

Sortie d'été à Villars-sur-Ollon

Le ciel est clair, cette journée du 17 août 1973 sera belle.

A 8 heures, devant l'Office du Tourisme, M. le maire, M. MUGNIER son adjoint, M. BAYLE, ingénieur des Ponts et Chaussées, M. le curé, M. Jean BAUD, représentant des hôteliers et une quinzaine de résidents Gêtois se retrouvent.

Emplissant plusieurs voitures, tout le monde part en excursion vers la Suisse toute proche. Qui, par Thonon, Evian, qui, par la route tortueuse mais si belle du col du Corbier remonte ensuite le Val d'Abondance pour pénétrer en Suisse par le Pas de Morgins, toutes les voitures se retrouvent sur la petite place centrale de Villars. M. SIMAR, délégué de l'Office du Tourisme de cette station, accueille les Gêtois.

Car, en vérité, le but de cette excursion organisée par M. et Mme VAUDAUX n'est pas celui d'un simple déplacement de vacanciers en mal de distraction. C'est sur l'initiative de l'A.R.G. que cette « mission d'information » avait été préparée pour permettre à des personnalités des Gets et du département, en même temps qu'à des résidents, de pouvoir, ensemble, comparer les problèmes que le développement du tourisme pose à des stations presque voisines, d'un côté ou de l'autre d'une frontière facilement franchie.

Il est certainement important pour l'avenir des Gets, que responsables locaux et résidents puissent, au cours de tels contacts, échanger leurs idées en vue de promouvoir un développement harmonieux de notre station, développement auquel nous avons tous le plus grand intérêt.

Villars s'étale sur un replat du flanc droit de la vallée du Rhône en amont du Léman. Comme d'un balcon, la station domine de 800 m. la plaine du fleuve face aux Alpes de Haute-Savoie et aux Dents du Midi.

Implanté à 1.300 m d'altitude, Villars est admiré par Ollon, commune de la plaine, dont le territoire important est parcouru de 180 km. de routes qu'il faut entretenir et surtout déneiger l'hiver. C'est à Ollon que se trouve le syndicat, c'est-à-dire le maire et son conseil.

Mais restons à Villars où M. WILLI, le directeur de la station, vient de nous rejoindre pour nous présenter son « fief » :

- 360 foyers d'autochtones,
- 600 chalets et appartements,
- plus de 7.000 lits dont plus de 1.400 lits d'hôtels et plus de 1.000 lits d'instituts scolaires et maisons d'enfants.

Les propriétaires résidents secondaires comptent 56 % de Français pour 13 % de Belges, Hollandais, Allemands...

L'équipement sportif et touristique permet de pratiquer le golf, le mini-golf, le tennis, la natation, l'équitation, l'alpinisme, le skibob, le

ski d'hiver et d'été, le patinage, le tir aux pigeons d'argile, le bowling américain, le curling, le jeu de boules...

Le ski se pratique l'été sur le glacier des Diablerets à 3.000 m, l'hiver sur 50 km de pistes entretenues et balisées. Six chenillettes dament les pistes jusqu'à 2.000 m d'altitude. 30 remontées mécaniques dont 2 télécabines et 3 télésièges permettent aux skieurs de ne pas perdre plus de 6 minutes aux files d'attente. Le train venant de Bex, s'arrête à la station puis monte jusqu'à Bretaye à 1.850 m.

Mais voyons, nous sommes en août. Ce sera donc par le nouveau complexe balnéaire que débute notre visite. Ce complexe est réalisé sur une partie du parc de l'hôtel Palace, terrain acquis par la commune lorsque le Club Méditerranée racheta l'énorme Villars-Palace, hôtel de 450 lits.

L'équipement comprend :

- 1 piscine olympique non couverte,
- 1 piscine d'eau salée non couverte,
- 1 installation de saunas et ses annexes,
- 1 salle de gymnastique.

L'eau salée ou eau de mer reconstituée est faite au départ du sel des Salines de Bex. Ce sel constitue d'autre part, une importante matière première de l'usine chimique Ciba-Geigy de Monthey.

Le golf se pratiquera l'an prochain sur un nouveau terrain de 9 trous en première étape, 18 en seconde étape, sur des terrains en partie acquis et en partie loués par l'Office de Tourisme à 5 km au-dessus de Villars, et desservi par le chemin de fer de Bretaye et la nouvelle route du col de la Croix en direction des Diablerets.

Villars offre en hiver 16.000 m2 de glace de patinoires publiques et d'hôtels. Nous poursuivons notre visite par la patinoire olympique couverte 60 x 30 m, fonctionnant toute l'année et comportant en annexes un curling couvert de 2 pistes et un bowling américain à 6 pistes automatiques.

Cette patinoire, construite en 1961, a coûté 7 millions de F.S., mais le toit rétractable par éléments coulissants a dû être remplacé par un toit fixe (coût supplémentaire, 1,1 million de F.S.). Cet ensemble sportif consomme 800.000 kw d'électricité par an et son exploitation est déficitaire. Une nouvelle piscine couverte est en construction dans cet ensemble.

Qu'en est-il des problèmes de la construction ? Rendons-nous maintenant dans un quartier résidentiel récemment construit sur les pentes d'un large vallon un peu au-dessus de la station.

L'impression est agréable, chalets et bâtiments se répartissent harmonieusement sur un vaste terrain verdoyant, boisé d'essences diverses, desservi par des chemins aux courbes variées. Tout est propre, tout est net, presque trop parfait, mais n'est-on pas en Suisse ?

Des précisions qui nous sont données sur place, nous avons retenu les principaux points suivants :

— La construction est soumise à autorisation fédérale depuis les lois antisurcharge (interdiction d'investissements étrangers, freinage de la construction de résidences de luxe au bénéfice de logements sociaux, limitation du nombre de travailleurs étrangers touchant spécialement le secteur du bâtiment).

— Les constructions ne doivent pas dépasser 4 étages (3 étages + 1 étage sous le toit). De tels bâtiments doivent être séparés d'au moins 150 m. des autres.

— Les constructions doivent être de style chalet, toit à 2 pentes et façades recouvertes en partie ou en totalité de bois. Les peintures extérieures ne doivent pas être de tons vifs.

— Les immeubles faisant partie d'un même lotissement doivent être d'architecture différente les uns des autres.

— Hors du centre commercial, le terrain viabilisé vaut 100 F.S. le m2. La construction revient à 300 F.S. le m3 soit 900 F.S. le m2 (non compris le prix du terrain). Les appartements neufs sont vendus 2.500 F.S. le m2.

De tout cela, se dégage une impression confortable de calme, un indéniable sentiment de bien être qui doit conférer à la détente tant physique qu'intellectuelle, une qualité certaine.

Il est évident que le but des responsables de l'activité touristique à Villars est d'atteindre une clientèle aisée. Celle qui procurera une rentabilité élevée des investissements consentis. A noter que le financement communal a toujours été insuffisant pour assurer l'équipement sportif de la station. Aussi est-il fait appel à une contribution « volontaire » des hôteliers et commerçants.

Le prélèvement de cette dime moderne n'a pas manqué de beaucoup nous étonner, mais il semble que cette procédure soit bien acceptée de ceux qui désirent assurer l'avenir à long terme au détriment d'un mercantilisme à courte vue. Il y a là matière à réflexion.

— Faciliter le séjour du villégiateur qui a toujours plus besoin d'être amusé et occupé ; la clientèle semblant de moins en moins apte à le faire elle-même,

— Prolonger la durée des saisons pour assurer une meilleure utilisation des équipements sportifs, notamment la patinoire artificielle et le curling pendant les intersaisons. Des équipes de patineurs viennent s'entraîner d'Amérique, en groupe (tarif réduit du transport aérien). Recherche actuelle pour attirer la clientèle japonaise,

Telle sont certaines des préoccupations actuelles de la station.

Au repas de midi, pris dans une amicale ambiance, les conversations allèrent bon train pour compléter notre information auprès de M. SIMAR.

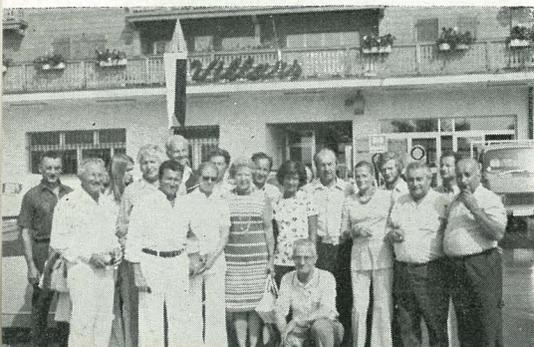
Il fallut cependant reprendre la route car notre studieuse mission n'était pas terminée. Par la récente route du col de la Croix, nous gagnâmes les Diablerets. Cette station apparaît comme socialement plus comparable à la nôtre. L'atmosphère qui en émane est plus familiale, plus sympathique, son attirance plus spontanée. Mais nous ne ferons que visiter l'église œcuménique moderne. L'abside est faite d'un mur de vitres permettant aux fidèles de laisser leurs regards errer sur les contreforts du massif des Diablerets, à la recherche, peut-être, de ces diables qu'évoque C.F. RAMUZ dans son roman DERBORANCE !

Puis, nous mettons le cap sur le col du Pilion avec l'intention de prendre le téléphérique pour accéder au Glacier des Diablerets. Hélas, mille fois hélas, ces satanés diables encapuchonnés les sommets de masses nébuleuses grisâtres, et les cabines des téléphériques, suspendues aux filins qui plongeaient dans le néant, ne conduisaient-elles pas leurs passagers droit aux enfers ?

Nous restâmes au col où, avant de faire demi-tour, notre déception fut gentiment adoucie par le pot de l'amitié qu'offrit notre municipalité.

E. B.

(Photo Jean DREYFUS)



Chez nos sapeurs-pompiers, le lieutenant Arsène BLANC : 50 ans de service

Arsène BLANC a fêté cet hiver, le 15 février très exactement, ses cinquante ans de pompier. C'est en 1924, à 17 ans, qu'il répondit à l'appel du capitaine Martin, alors à la recherche de 60 hommes pour reconstituer la première compagnie, tombée pendant la guerre. Le jeune pompier ne mit pas longtemps à apprendre le métier : à peine était-il enrôlé que le « feu du ciel » déclencha aux Cornuts, ce qui fut peut-être bien le plus grand incendie de toute sa carrière : pas moins de 4 fermes brûlèrent alors qu'il y avait encore un mètre de neige dans les champs. En ce temps-là pas de sirène : on sonnait les cloches ou on donnait un coup de clairon. Et les pompiers se retrouvaient au hangar des pompes (en face de l'hôtel National) ou accouraient directement sur le lieu du feu. Le temps qu'on sorte les chevaux, qu'on les attelle, puis qu'on mette en route l'unique pompe aspirante-



Sous le regard sévère du lieutenant Arsène BLANC, le capitaine Albert BAUD, chef du Centre de Morzine, décore le sapeur Emile ANTHONIOZ.
(Photo Mairie des Gets)

refoulante et les deux autres qui refoulaient, mais n'aspiraient pas (d'où la nécessité de les remplir d'eau le plus vite possible à l'aide de seaux de toile), le feu avait déjà fait bien des ravages...

C'est en 1925 que les membres de la Compagnie reçurent leur uniforme. Et en 1929 seulement, que la première voiture-incendie, à moteur à essence, fit son apparition au village.

A la fois courageux et leste, Arsène BLANC aimait à se lancer au secours des vies ou des toits en détresse. « Cependant, avoue-t-il, on n'a pas toujours eu les bons réflexes, parfois, on ne savait pas trop comment s'y prendre... J'ai sûrement été à plus de 40 incendies, mais je n'en ai jamais vu deux pareils ».

Lire la suite page 22

Relations extérieures...

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Depuis quelques années les fusions de communes sont à l'ordre du jour.

En raison de sa situation géographique et compte tenu de ses ressources importantes qui lui permettent une vie normale, notre commune n'a pas été concernée par ce problème.

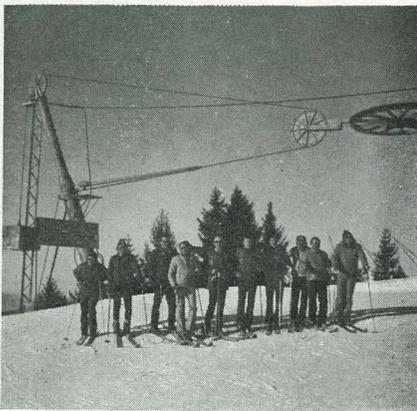
Par contre, nos édiles municipaux ont compris depuis longtemps qu'à notre époque de développement technique

extrêmement rapide, on ne vit plus seul. C'est pourquoi de fréquents échanges se font avec différentes municipalités de la région.

En outre, pour pouvoir profiter de services, de matériels ou d'installations trop coûteux et non rentables pour une seule commune, l'association au sein de divers syndicats s'avère nécessaire.

Notre commune adhère aux syndicats suivants :

- Matériel de voirie TANINGES-SAMOENS ;
- Transport élèves ST-JEAN-D'AULPS ;
- de la Vallée d'Aulps (ramassage et broyage d'ordures) ;
- de Joux-Plane (en formation en vue de l'équipement des Combettes-Ranfoilly) ;
- départemental d'électricité.



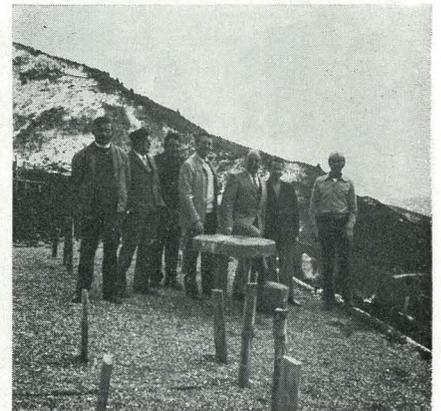
Visite de la municipalité du Grand-Bornand.

(Photo Mairie des Gets)



Le Syndicat de la Vallée d'Aulps.

(Photo Mairie des Gets)



Le Syndicat intercommunal de Joux-Plane.

(Photo Mairie des Gets)

La clique municipale :

« LOU RASSIGNOLETS »

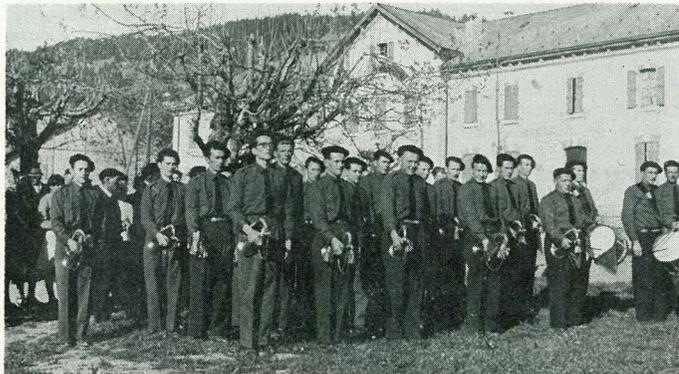
Déjà au début du siècle, lors de la formation de la première compagnie de sapeurs-pompiers, quelques sapeurs étaient munis d'un clairon. Cet instrument était destiné à prévenir les pompiers en cas de sinistre et également à entraîner la compagnie au cours des défilés.

Entre les deux guerres, cette petite formation, sous l'impulsion du regretté M. Louis JUILARD, devait s'agrandir et compter entre 15 et 20 membres.

Ce n'est qu'après la guerre en 1952, que le lieutenant Arsène BLANC qui venait de prendre le commandement de la compagnie, eut l'idée de reformer une batterie-fanfare. Les premières répétitions eurent lieu avec deux anciens, Anselme ANTHONIOZ et François BAUD (du Chêne) et très rapidement cette nouvelle formation prit de l'importance. La première sortie fut pour planter la « Pesse » du maire au printemps 53.

Depuis, avec des hauts et des bas, après s'être érigée en association indépendante, et avoir pris le nom de clique municipale « LOU RASSIGNOLETS » (Les Rhododendrons en patois gètois), cette formation poursuit son chemin. Elle comprend entre 30 et 40 membres, participe à toutes les manifestations au sein de la commune et est très souvent demandée à l'extérieur.

Nous lui souhaitons longue vie.



1953

La première sortie est pour...

(Photo Mairie des Gets)



La Clique des Sapeurs-Pompiers en 1955.

(Photo Mairie des Gets)

Allocution prononcée
par M. Philippe COPPEL,
président de la Clique "Lou Rassignolets"



... la pesse du maire

(Photo Mairie des Gets)



Elle est présente à c

LES 20 ANS DE LA CLIQUE

Mesdames, Messieurs, Chers amis musiciens,
Nous voici tous réunis en ce dimanche pour fêter
le vingtième anniversaire de la clique municipale :
« LOU RASSIGNOLETS ».

En premier lieu, au nom de tous les membres de la
société, permettez-moi d'adresser tous mes remerciements
à M. Arsène BLANC qui a bien voulu nous honorer
de sa présence aujourd'hui pour cette manifestation.
M. Arsène BLANC vous avez été en somme le premier
président de cette société, puisque anciennement
c'était la batterie fanfare des sapeurs-pompiers dont
vous en étiez le responsable. C'est en 1953 avec M.
Alphonse MONNET que vous décidiez de prendre l'initiative
de fonder une clique, initiative qui était très bonne
puisque après vingt années, cette société existe
toujours et je pense n'est pas près de s'éteindre.

Je remercie également la municipalité pour l'appui
qu'elle apporte à notre société en nous apportant son
soutien moral, mais surtout le soutien financier. Ces
dernières années, et surtout cette année, vous nous avez
apporté une aide précieuse. Ce qui nous prouve que
vous avez jugé que cette clique était utile à notre
commune et qu'elle devait continuer et prospérer. Aussi
au nom de tous mes camarades musiciens, je vous
présente tous nos vifs remerciements.

A vous aussi, chers anciens cliquards, toute la société
« LOU RASSIGNOLETS » vous remercie d'avoir répondu
si nombreux à notre invitation d'aujourd'hui. Nous
avons plaisir à vous voir parmi nous car nous
pouvons constater que vous avez gardé un excellent
souvenir de cette société. Et il ne faut pas oublier que
parmi vous, la grande majorité a servi dans cette
société pendant de nombreuses années et surtout dans
ses toutes premières années qui n'étaient pas toujours
faciles. Aussi, si aujourd'hui « LOU RASSIGNOLETS »
se font encore entendre, c'est que vous nous avez
beaucoup aidés, aussi nous vous en remercions.



aque manifestation.

(Royal Photo des Gets)

Et maintenant, c'est à vous, mes chers collaborateurs,
que j'adresse tous mes remerciements, pour tout le
travail que vous fournissez pour l'épanouissement de
cette clique. Bien sûr, cela représente quelquefois des
sacrifices mais qui je crois nous récompensent puis-
que notre société ne cesse de s'accroître et que aujour-
d'hui, à l'occasion de ce vingtième anniversaire, nous
allons avoir la grande joie de remettre à deux de nos
collègues la médaille de vingt années de fidèle service.
Ces deux musiciens, à qui vont être attribuées ces deux
médailles, vous les connaissez très bien puisqu'il s'agit
de MM. Alphonse MONNET et Jean-Louis COPPEL.

M. MONNET et M. COPPEL, la médaille que le
gouvernement vous a attribuée représente pour vous et
pour nous une très grande valeur.

Malgré vos commerces, malgré vos responsabilités
communales, puisque vous M. MONNET vous êtes
maire, c'est donc sur vous que repose toute la respon-
sabilité de notre commune, et vous M. COPPEL vous
êtes conseiller municipal, malgré toutes ces responsa-
bilités que vous assumez depuis de nombreuses années



En 1960, pour les fêtes
du Centenaire du Rattachement de la Savoie à la France
(Photo Mairie des Gets)

vous vous êtes toujours intéressés à notre clique en assis-
tant deux fois par semaine aux répétitions pour lui en
permettre un bon développement ; ce développement
est en somme le fruit de vos vingt années de tra-
vail intensif car vous en avez été les deux principaux
animateurs.

Vous nous avez montré à nous musiciens que, si nous
voulions construire une clique solide et durable, il nous
fallait savoir faire quelques sacrifices et maintenir en-
tre nous une très bonne amitié.

Cette médaille que vous allez donc recevoir est une
récompense bien méritée, aussi nous espérons vous
avoir longtemps parmi nos effectifs pour continuer de
développer notre société par votre présence et vos pré-
cieux conseils pour que toujours retentisse à travers
notre commune et au delà, l'écho de notre clique.

Aussi tous vos collègues s'associent à moi pour vous
présenter toutes nos félicitations et vous dire un grand
merci pour tout ce que vous avez fait pour la clique
« LOU RASSIGNOLETS ».

Philippe COPPEL,
président de la clique
« Lou Rassignolets »

Le départ de M. et M^{me} MICHEL, receveur des P.T.T.

Après trente années passées auprès de nous, M. MICHEL et son épouse nous ont quittés pour une retraite bien méritée.

C'est avec beaucoup de regrets que la population gëtoise a vu partir ces deux fonctionnaires dévoués et consciencieux.

Aussi la municipalité a-t-elle voulu marquer ce départ par une petite réception à la Mairie suivie d'un repas à l'hôtel Bellevue.

Nous renouvelons à M. et à Mme MICHEL, nos remerciements pour le bon travail effectué dans notre commune et nos souhaits d'heureuse et longue retraite.



C'est ensuite au tour de M. HYVERT, directeur départemental des Télécommunications, d'adresser ses compliments aux retraités.

(Photo Mairie des Gets)



Au cours de la cérémonie officielle à la mairie, M. le Maire s'adresse à M. et M^{me} MICHEL.

(Photo Mairie des Gets)



On bavardera très tard autour d'une table bien garnie.

(Photo Mairie des Gets)

Mlle MONNET prend sa retraite

C'est après avoir enseigné 21 ans à l'école Notre-Dame que Mlle MONNET nous a quitté, atteinte par l'âge de la retraite.

Ses anciennes élèves et leurs parents, ses collègues sont venus nombreux à la réception offerte par la municipalité.

Aussi à son arrivée à THONON, Mlle MONNET a envoyé cette lettre adressée à toute la population des GETS.

Chers Amis des Gets,

Trop émue, le 28 Octobre, pour vous exprimer tout ce que je ressentais en vous voyant si nombreux autour de moi au « Lion d'Or », je tiens à vous dire combien

je'ai été touchée. L'émotion ne me permettait pas d'admirer tous les cadeaux que vous m'avez offerts. Ils sont magnifiques. Je suis comblée. Je ne méritais certes pas tant d'honneur, car j'ai eu dans mon travail, pendant ces 21 années, plus de joies que de peines.

Lorsque je suis arrivée aux Gets en octobre 1951, j'ai trouvé une famille, une grande famille où, je vous l'ai dit, j'ai été heureuse.

Du fond du cœur, je remercie M. le Curé et M. le Maire, ainsi que toutes les personnes qui les ont aidés à organiser et à préparer cette réunion du 28 octobre qui m'a procuré tant de joie.

Je vais vous quitter pour une dernière étape avant le « grand départ ».

Lorsque vous lirez ces lignes, je serai installée à THONON. Bien souvent, ma

pensée, remontant la belle vallée de la Dranse, s'envolera jusqu'aux Gets où j'ai laissé mon cœur.

Merci ! merci encore à tous !

Jeanne MONNET



Les nombreux amis viennent dire « au revoir » à Mlle Monnet.

(Photo Mairie des Gets)

Mlle Monnet en conversation avec M. le Maire.

(Photo Mairie des Gets)



« Là où il y a une volonté il y a toujours un chemin ».

STATIONS VILLAGES SAVOIE (S.V.S.)

S. V. S. a été fondé en 1973 (suivant la loi de 1901) par les Offices du Tourisme-S.I. de neuf stations savoyardes de sports d'hiver et de montagne d'été.

En Haute-Savoie : Les Carroz d'Arâches, Châtel, Combloux, Les Contamines-Montjoie, Les Gets, Le Grand-Bornand, Samoëns.

En Savoie : Notre-Dame-de-Bellecombe, Pralognan.

Entre elles, et pendant de longs mois avaient eu lieu préalablement de nombreux échanges de vue si bien que, toute jeune qu'elle soit encore, cette Association possède déjà une conscience très claire de ses buts et de ses moyens.

Peu employé jusqu'à ces dernières années, le terme de Station-Village a fait aujourd'hui fortune. Encore faut-il qu'il corresponde à une réalité. Aussi bien est-ce d'abord pour créer, et défendre, une sorte de label que les neuf Stations se sont associées. Elles ne se sont pas choisies sans avoir passé au crible de critères sévères les candidatures possibles. C'est pourquoi, elles ont entre elles ce premier bien commun d'être pleinement des Stations Villages.

Il est vrai que le moindre village savoyard, pour peu qu'il renferme au moins un hôtel; quelques appartements et un télési, est déjà à sa manière une Station de Tourisme, et avec quel charme ! Mais il faut qu'un label couvre, en la matière, une certaine quantité, en même temps que la qualité. Les Stations S.V.S. se situent toutes, au minimum, aux alentours des normes exigées par l'Etat pour le classement officiel des Stations de Sports d'Hiver et d'Alpinisme. Pour l'importance et le modernisme de l'hébergement, des équipements sportifs, pour la sécurité, les services divers, elles répondent ainsi aux exigences de la majeure partie de la clientèle Nationale et Internationale.

Elles ont été totalement « villages » avant l'ère du Tourisme. Elles le sont encore non seulement par la présence constante de leurs chalets anciens, élément irremplaçable de leur décor, mais surtout par l'existence d'une vie pastorale réelle, au sein même du village, au sein même de la Station.

Les Stations S.V.S. considèrent comme l'élément fondamental de leur caractère propre un certain point d'équilibre qu'elles ont toutes atteint (et pas encore dépassé...) entre le développement de la Station et la permanence du Village.

Il ne faut pas s'étonner, dès lors, qu'elles se soient comptées en petit nombre... Il leur avait paru d'ailleurs dès l'origine que ce petit nombre serait une condition essentielle de l'efficacité. Or les Stations S.V.S. ne se sont pas réunies seulement pour se faire mieux connaître telles qu'elles sont (premier volet de leur action, en matière de propagande classique), mais encore pour se perfectionner mutuellement au regard de l'organisation intérieure et des méthodes modernes de commercialisation.

Groupées autour d'un label, face à leur clientèle potentielle, les Stations S.V.S. le sont aussi, partout où elles ont à traiter de leur intérêt commun, en présence de quelque partenaire, public ou privé, que ce soit. On s'empressera d'ajouter immédiatement qu'elles n'ont rencontré à ce jour que l'intérêt, la sympathie et des appuis.

Le Commissariat Général au Tourisme, prompt à encourager toute tentative de structuration intelligente du Tourisme, s'est intéressé vivement à la création de S.V.S. et attend avec impatience de pouvoir mettre sur les marchés étrangers ce produit de « qualité France » trop longtemps méconnu « La Station Village ».

Le Comité Régional de Tourisme de Savoie, le premier à bien voulu témoigner de son appui moral par une aide matérielle, extrêmement appréciée, pour la réalisation d'un dépliant S.V.S.

Enfin il n'est pas un groupement, Comité des Stations Françaises de Sports d'Hiver, Comité des Stations Savoyardes et Maison de Savoie en tête, où S.V.S. ne se trouve représenté.

Les premiers résultats sont apparus dans le domaine de la propagande et de l'information. Tout d'abord par l'édition d'un dépliant en commun, tiré à 100 000 exemplaires dont 20 000 en Anglais, 20 000 en Allemand, et 10 000 en Néerlandais. Outil de base banal mais nécessaire, ce dépliant permet aux Stations S.V.S. d'être présentes sous cette forme collective, en de nombreux points d'information. Il contribue grandement à faire connaître et à valoriser le label S.V.S., et à travers lui, une certaine image de la France.

Ensuite par l'organisation de différentes opérations telles que :

- 1) Opération promotionnelle dans les Restauroutes Jacques BOREL, sur l'Autoroute du Sud à Saint-Alabin (373 km de Paris) et à Venoi (160 km de Paris), à Vélizy 2 et à Parly 2 dans les Drugwest, ainsi que dans les principaux Wimpy parisiens ;
- 2) Participation à l'animation des Quinzaines Commerciales de Nantes-Rennes-Bruz ;
- 3) Participation aux Semaines de Sports d'Hiver à Lille ;
- 4) Présentation des Stations S.V.S. en Hollande et en Belgique ;
- 5) Conférence de Presse et Buffet Savoyard au Restaurant LA PERGOLA, avenue des Champs-Élysées à PARIS, pour fêter le premier anniversaire des Stations S.V.S., 168 journalistes et une trentaine de clients par Station y étaient conviés ;
- 6) Nombreux articles de Presse, interviews radio et séquences télévision ;
- 7) Edition d'une affiche d'été et d'un auto-collant, etc...

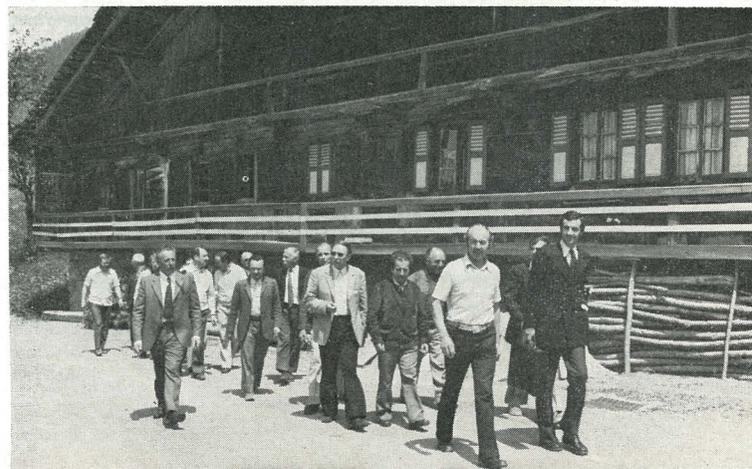
Après seulement un an d'existence, S.V.S. a la satisfaction d'avoir pu présenter un bilan qui comporte déjà des réalisations positives. D'autres, bien entendu, sont au programme.

Association jeune, allant à contre-courant des facilités, des rivalités, résolument tournée vers le Tourisme de l'Avenir, avec l'aide des Municipalités S.V.S. n'entend pas pour autant brûler les étapes. Des Stations Villages, au delà de toutes les statistiques, des pièces de musée, des techniques modernes qui s'y mélangent intimement, ce sont essentiellement des hommes, des Savoyards en l'occurrence, des hommes un peu d'hier, un peu d'aujourd'hui, un peu de demain. Dans leur patrimoine ils ont trouvé la sagesse, la prudence et aussi l'obstination.

René LEGER

Président des Stations Villages Savoie.

Après une réunion de travail, les maires et directeurs d'Offices de Tourisme des stations - villages visitent la station de Châtel.
(Photo Yvon, Châtel)



« Ce n'est pas l'action qui change le monde, c'est l'amour qu'on y met qui féconde le travail et libère l'homme ».

Jacques LE BRETON,
mutilé de guerre
(aveugle et amputé des deux mains).

« LE MARIAGE DE NOS AIEUX »

De nos jours, le mariage, (lorsqu'il existe encore !) n'est guère qu'une cérémonie expéditive et abrégée - un rendez-vous à 16 h 30 devant l'église ou la mairie, suivie d'un buffet froid... Bref, une formalité sans faste ni chaleur. Autrefois, pourtant...

Françoise COPPEL des Clos nous a raconté :

« D'abord, les hommes ne pensaient pas bien à se marier avant 25 ou 30 ans. Les femmes, elles, avaient au moins 20 ans. C'était généralement à la montagne, dans les chalets en été et aux veillées qu'ils faisaient connaissance : ils se rassemblaient une fois chez l'un, une fois chez l'autre pour nettoyer le chanvre, battre le blé ou ramasser les pommes de terre et le soir ils faisaient comme une fête : ça jouait, ça dansait, ça discutait...

Les gens savaient au moins passer leur vie comme il faut, en ce temps-là ! Et puis si y en avait deux qui se plaisaient, il continuaient à se fréquenter pendant un an ou deux. Le garçon venait trouver la fille chez elle. Souvent les parents étaient déjà couchés et les jeunes gens passaient la veillée ensemble, tranquilles. C'était peut-être à ce moment-là que le jeune homme demandait à sa bien-aimée si elle voulait « le marier ». Une fois d'accord, il fallait aller « chercher le bon mot ». Le petit gars, accompagné de ses parents et muni d'une bombonne de vin, se rendait chez les futurs beaux-parents un soir de semaine pour demander la main de la jeune fille.

Quand tout allait bien, c'était ce soir-là qu'on fixait la date du mariage. Mais c'était pas toujours que la fille ou le père disaient OUI. Et si l'amoureux se voyait refusé, on disait dans le village : « E l'a ziu le poère ! »

Les futurs époux allaient ensuite trouver le curé, puis le maire et finalement descendaient chez les Jacquemards, escortés de leurs parents respectifs, pour acheter « lou biaux » (les habits de noces) et les bijoux. Le « futur » offrait à sa fiancée une bague de fiançailles, son anneau de mariage, de même qu'un sautoir, une montre et des boucles d'oreilles qu'elle porterait le jour des noces. La fille de son côté achetait un bonnet de tulle pour la marraine de son fiancé, ainsi qu'une belle chemise à tous les hommes de sa belle famille. Elle leur tricotaient également une paire de bas (de chauffes) à chacun. Le voyage à TANINGES se faisait, bien sûr, dans la plus grande allégresse. Et quant ils étaient de retour aux GETS, la fille allait voir la tailleur, et décidait alors de la « façon » de sa robe. Le marié, lui, achetait généralement son costume tout fait.

Quelques temps après, lorsque les préparatifs étaient déjà bien avancés, les jeunes gens se proclamaient « époux ». Cela se passait un dimanche quinze jours avant le mariage : ils s'en allaient à la messe, tout

beaux, et, à la sortie, le jeune homme emmenait sa « future » dîner chez lui. Le dimanche d'après, les fiancés partaient se promener ou du moins n'allaient pas à la messe aux Gets, car selon la coutume, ils ne devaient pas s'entendre « crier » à l'église.

Venait ensuite le grand jour : celui des noces. De bonne heure le matin, tous les invités et le marié se rendaient chez la jeune fille pour prendre un copieux petit déjeuner. Les plus fortunés apportaient un jambon, comme cadeau de noces ; les autres se contentaient de glisser une pièce de 5 francs dans la main des époux. A dix heures, quand tout le monde était prêt, on se mettait en cortège et on partait pour la mairie puis l'église. En hiver, quand il y avait de la neige, on y allait en traîneau. Et les chevaux étaient tout enrubannés. Fallait voir ça... Une fois la messe finie, on commençait la



(Photo archives)

tournée des bistrots. Pour pas faire de jaloux, on les faisait tous les uns après les autres ! Et à midi, les nouveaux mariés et la famille s'en allaient dîner chez le garçon. Parfois, la jeune femme se rendait chez son mari sur une jument parée de bouquets et de cocardes, tandis que les autres suivaient à pied.

Les femmes du pays s'aidaient le plus souvent à préparer le repas de noces, deux ou trois jours à l'avance. Le menu ne variait guère d'une famille à l'autre : du jambon, du saucisson, des pommes de terre sautées, un rôti de veau (ce qui était en ce temps là un véritable luxe), et de nombreux desserts, dont du riz au lait, des crèmes, des rissoles, et, pour demeurer fidèle à la tradition, des merveilles.

L'après-midi, on se promenait dans les alentours, s'arrêtant ici et là pour trinquer après avoir « fait la masse » (une sorte de collecte destinée à payer les tournées de la journée). Et quand revenait l'heure de souper, c'est encore autour de la table de ses beaux-parents que la jeune épouse et les invités prenaient place. Pas pour longtemps du reste, car jeunes ou vieux, on ne résistait guère à l'appel de l'accordéon, ou de « la musique à bouche » (l'harmonica). La fête se prolongeait fort tard, jusqu'à 4, 5 heures du matin, et quand tous s'en allaient, la jeune mariée passait la fin de la nuit avec sa mère, dans la maison des beaux-parents. Ce n'était pas là une règle fixe, mais quand il en était ainsi décidé, aucune dérogation n'était permise !

Le lendemain, les époux partaient en voyage de nocce. Oh, pas longtemps et pas bien loin, à ANNECY par exemple. On prenait dans une valise ses habits de noces, et on profitait pour passer chez le photographe. Pendant ce temps, au village, les parents invitaient les voisins à venir finir les restes du festin. Ils se le faisaient pas dire deux fois, car pour sûr que des bonnes choses comme ça, ils en voyaient pas toute l'année ! Quand les mariés revenaient, il y avait encore un dernier dîner chez la famille du garçon. On disait : « I r'quitavan ».

Il va sans dire que dans nos pays de montagne, où personne ne possédait rien ou presque, les filles se mariaient sans dot. Mais aucune, cependant, n'oubliait de préparer son trousseau. Dès leur plus jeune âge, elles commençaient à crocheter des dessus-de-lit, à tailler les draps, à acheter de temps à autre une demi-douzaine de mouchoirs ou de torchons, et, bien sûr, à broder leur initiales au limoge rouge sur certaines pièces. Leurs mères aussi, lorsqu'elles filaient le lin, leur tissaient des draps et des chemises. De plus, au moment du mariage, les beaux-parents offraient le « petit trousseau » et le « bri » (ou berceau) pour les enfants à venir.

La plupart des mariages se faisaient au printemps, après Pâques, jamais en tout cas (sauf autorisation spéciale de Rome) pendant le carême, où l'on se devait de faire jeûne et abstinence.

Une fois mariés, les jeunes gens rejoignaient le restant de la maisonnée dans le « pèle » familial. Il était très rare qu'ils puissent disposer d'une chambre indépendante, et la vie conjugale commençait ainsi : sur une housse remplie de paille (car les matelas n'existaient pas alors) jetée sur un lit à « boîtets » (un lit à tiroir, sous lequel on enfilaient un « béro », un sommier à roulettes que l'on ressortait le soir pour y mettre coucher les enfants).

« Ah ! y a ren à fâre, dians l'temps, y' était mio que wora, les nofes ! » soupire la vieille Françoise. Et si elle le dit... ça doit être vrai ! D.M.

« LA BOUILLE D'ANTAN »

« Te va mé fare la bouilla ? » demandait l'autre jour la Louise au Seigneur à sa voisine. « Y'é pas mé la bouilla dé dien l'temps, pas ? ». Et les deux femmes de rire.

Car pour elles qui se souviennent des « grandes lessives » d'autrefois, la corvée du lundi aujourd'hui n'est plus qu'un jeu d'enfant !

« Quand j'étais jeune, raconte la Marie de la Pierre, on faisait deux lessives par an : une au printemps vers Pâques, avant qu'on sorte pour les travaux des champs, et puis une autre à l'automne, souvent après les veilles (fête patronale du 8 septembre). En attendant on entassait le linge sale au grenier, dans un enchâtre. C'était surtout des « lanfiouà » (des draps) et des chemises « d'hommes ».

Mais le plus curieux peut-être tient au fait que cette lessive se faisait à l'aide de cendres. On prenait une « seille-bouir » qu'on posait sur un trépied, on y mettait au fond un sac de cendres, puis on remplissait de linge, et on versait par-dessus de l'eau, tiède d'abord, puis un peu plus chaude, et finalement bouillante. Au contact de la cendre, l'eau se transformait en une sorte de jus, gris jaune, « le lissieux » qui, pareil à nos lessives de maintenant, avait la propriété d'enlever la saleté. Au bout d'un moment, en soulevant le bâton qui bouchait un orifice d'évacuation au fond de la « seille-bouir », on faisait couler le lissieux dans la seille de dessous et après l'avoir refait chauffer dans une grande marmite, on le reversait sur le linge. Cette même opération se répétait sept à huit fois. C'était ce que l'on appelait « cuire le linge ». Ou, comme nous dit la « Gusta », « cola la bouilla ».

Cela se faisait généralement à la veillée, et les femmes y passaient parfois toute la nuit car il fallait laver le linge quand l'eau était encore tiède : en effet, une fois refroidi, le lissieux pouvait tâcher le linge.

« Quand on n'avait pas vraiment de la bonne cendre, ajoute Gaston de la Pierre qui eut souvent l'occasion de voir sa mère faire la bouille, on mettait un peu de lessive : en ce temps-là, c'était des cristaux de soude. Mais quand c'était du bon lissieux, le linge devenait doux et blanchissait bien. C'était autre chose que les drogues d'à présent ! Et quand on vidait la « seille-bouir », ça dégagéait une vapeur qui sentait bon... Le lendemain, bien sûr, fallait frotter le linge avec du savon.

Mais y en avait pas b'soin de tant si c'était bien lessivé ! .

C'est donc au lavoir que le jour suivant les femmes se retrouvaient, à quatre ou cinq, chacune munie de sa planche et de son « battoir » ; « Les voisines venaient pour aider, continue Gaston, et fallait voir comme ça frottait, ça tapait... et papotait. C'était là qu'elles se disaient les nouveaux du village ».

Après avoir soigneusement « éclairci » (rincé) toute leur lessive, les femmes s'aidaient à la tordre, puis à la déchifonner et enfin à l'étendre. Au début du siècle, on n'utilisait pas encore de fil à linge : les maisons basses des Gets, avec leurs grands auvents et leurs galeries offraient un abri idéal pour sécher à l'air les draps et les chemises. Pendant que deux ou trois femmes s'affairaient à étendre la lessive, une autre restait en bas « pour se veiller si c'était bien droit ». Si on y voyait tout biscornu devant une maison, précise une vieille lavandière, on disait : « l'na pa su étendre son linze, tlinze ! ». Les mouchoirs ou les taies de traversin (les faures des coussins, comme on les appelait alors) se posaient par dessus les draps. Et s'il n'y avait pas suffisamment de place sur la galerie, on en mettait en bas sur les palissades.

Quand le linge était sec, bien plié, on le portait au grenier, sur les tablards. « Et ça faisait du goût à y aller voir, observe la Marie de la Pierre. Pis après, on allait rendre les journées chez celles qui nous avaient aidé. A midi, on faisait toujours un grand dîner. C'était gai ! On en disait « faire la troupe ». Ils connaissent plus ça les jeunes... ».

Entre les « deux grandes lessives aux cendres » du printemps et de l'automne, il y avait malgré tout les « petites lessives hebdomadaires » pour les bas, les torchons, les mouchoirs. Pour les pantalons aussi, qu'on laissait tremper dans une seille et qu'on frottait ensuite à la brosse à risette. « Y avait assez à faire aussi pour se tenir propre ! conclut la Marie du Seigneur, mais on regardait pas à notre peine ».

Avec l'apparition des lessiveuses, au début des années 30, cette coutume disparut peu à peu, et de nos jours, il n'est plus guère que l'aïeule pour s'exclamer, en vidant le fourneau : « Egarda vi la balla findra de fô (fayard) ! Fare té pas na balla bouilla ? ».

D.M.

« Les Molardiers »

Avant que les tracteurs et les machines agricoles ne sillonnent les campagnes, les travaux des champs se faisaient essentiellement à bras d'hommes. Et du côté de Saint-Julien et d'Annemasse, les fermiers avaient recours aux « molardiers ». C'était le plus souvent des hommes des montagnes qu'ils allaient chercher sur le Molard de Genève, ou sur la place de St-Julien, en face de l'ancienne auberge du Cheval Blanc, ou même, plus tard, à La Roche, sous la grenette. Des Gets aussi, chaque année, après la foire du 24 mai, une trentaine d'hommes s'en allaient, un baluchon sous le bras et la faux sur l'épaule...

Arsène BLANC n'avait que 17 ans lorsqu'en compagnie de son beau-frère Jean-Marie, d'Emile BLANC, de la Villaz, de César GALLAY, d'Henri de la Culaz, de Constant au Juif et de bien d'autres, il prit pour la première fois, à Taninges. le tram qui devait l'em mener jusqu'au Molard. C'était en 1924. « On arrivait sur les six heures du matin, et on se mettait à deux ou trois, des fois qu'on aurait pu aller travailler sur la même ferme, nous raconte l'Arsène. On était nombreux, soixante, quatre-vingt, peut-être. Il y en avait beaucoup de Montriond, de La Côte, de Taninges. Nous, de la montagne, on avait bonne réputation, car on était habitué à la dure. Les patrons venaient vers nous et nous demandaient combien on voulait de la journée. Je me souviens qu'une fois, j'avais dit 35 Francs ; j'avais accepté quand même, car si on attendait trop, sur les onze heures (comme pour les vaches) les prix baissaient et ceux qu'avaient pas été pris étaient

obligés de « couler » et de s'embaucher pour pas grand-chose. Si par hasard on restait sur le carreau, l'après-midi on s'en allait faire le tour des fermes, du côté de Marlioz, d'Arthaz, de Reignier... On faisait quelquefois 15, 20 kilomètres à pied. Mais on finissait bien par trouver de l'emploi. Quand on était embauché le matin, on partait avec notre patron dans le tombereau. Mais le travail ne commençait guère que le lundi matin, de bonne heure,



La faucheuse à cheval, puis la motofaucheuse ont remplacé la faux ; on voit de moins en moins souvent des faucheurs (les saïtôs).

(Photo Mairie des Gets)

ma foi ! « Faudra vous lever, les compagnons, qu'y en a un qui nous disait une fois, à trois heures et demie, car après-demain, c'est déjà mercredi et y a encore rien de fait ! ». On buvait le café en se réveillant, puis on partait faucher, tout à la main, ou avec les bœufs et la faucheuse. A 8 h, on s'arrêtait pour la soupe : on avait chacun son pot, avec du pain et de la tomme dedans et on reprenait jusqu'à midi. On mangeait toujours à la ferme : des pommes de terre en robe de

chambre, de la salade et du lard. A boire, on n'avait pas souvent du vin ; c'était plutôt de la piquette. (Ils faisaient ça en repressant les raisins, une fois que le vin était fait ; ça faisait pas plus de 4, 5 degrés. Et c'était aigre !). Puis l'après-midi fallait aller tourner le foin et le ramasser, tout à la fourche. On passait encore la « galère », un râteau en fer d'un mètre vingt de long, et on retournait à la ferme pour décharger : y avait pas de monte-charge en ce temps-là et il nous fallait passer tout le foin par une trappe qu'était pas plus grande qu'une fenêtre. On y restait jusqu'à 9 heures et demie, dix heures du soir. Des jours, il faisait nuit qu'on fauchait encore... Si le mauvais temps venait, qu'on pouvait pas travailler dehors, on sciait du bois ; ou, si y pleuvait pas fort, on allait bêcher les betteraves. Ils nous occupaient juste pour payer notre nourriture, mais ils se veillaient bien de pas nous laisser partir, parce qu'ils craignaient qu'on revienne pas ! En général, on d'meurait une quinzaine de jours chez le même patron, et quand tout le travail était fait, on retournait sur le Molard, ou bien un voisin dans une ferme d'à côté nous embauchait.

Et, vers la fin juin, le début juillet, on « faisait en remontant » : on s'arrêtait à Viuz, à TANINGES, puis au 14 juillet on attaquait les foins aux Gets. On revenait au village avec sept, huit cents francs. Ça aidait bien, parce qu'autrefois, y avait pas grand-chose par là. Maintenant, n'en parlons plus ! D'ailleurs, y a bientôt plus de prés : c'est pas pour aller faire les molardiers... ».

D. M.

LOU CONSCRITS ET LOU CROCHENIS

Du temps de nos grands-pères, et même jusqu'à la deuxième guerre mondiale, "faire les conscrits" n'était pas une petite affaire ! Après avoir rendu visite au maire, comme le voulait l'usage d'alors, tous les jeunes qui étaient "bons" pour le conseil de révision (15 à 25 garçons chaque année, rien que pour Les Gets) "couraient", pendant un mois au moins, tous les bistrottes et les maisons du village. C'était des tournées de "blanc", des plaisanteries et des chansons à n'en plus finir... Et là où habitaient des jeunes filles, il va sans dire que les visites se prolongeaient fort tard. Dans certains hameaux, les anciens s'en souviennent encore : "Lou zieun rentravan dian la méson. Y se fassian péyi on coup; pué, y rentravan, y fassian allà la musica é y danfivan... Ah ! ils savaient pis mieux s'amuser qu'à présent !". Mais après la fête, il fallait penser aux choses sérieuses : un beau jour, accompagnés de leur père, les conscrits descendaient à Taninges où les attendaient le conseil de révision.

Mais celui-ci, composé à l'époque de médecins militaires et des maires du canton, se contentait de procéder à un rapide examen médical et renvoyait le soir-même la jeune troupe à ses quartiers gëtois. Le dimanche suivant, c'était au tour des "crochenis". Les conscrits de l'année se réunissaient sur la place de la Mairie, après les vèpres, et présentaient à ceux qui seraient conscrits l'année suivante "le crochon", autrement dit une petite brioche en forme de couronne, plantée au bout de leur drapeau.

Il y avait généralement sur la place une petite table abondamment garnie de ces brioches et d'une forêt de bouteilles. "Crochenis" et conscrits mangeaient et buvaient ensemble. Une fois qu'ils se sentaient tous bien gais, bien chauds, ils entamaient une chanson, puis une autre et partaient, tambour en tête, faire le tour du village. C'était encore un verre par-ci, un verre par-là et, s'ils croisaient une fille, un tour de valse dans un café. Le jour du "crochon", les garçons se mettaient en beauté : classards ou non, ils se coiffaient généralement d'un chapeau, orné de rubans et de fleurs naturelles... Mais, à la fin de la soirée, quand le vin tournait au vinaigre et que, pour un oui pour un non, on commençait à jouer du poing, il n'en restait plus grand chose du costume fleuri. Même le drapeau, parfois, finissait en morceaux et le manche servait à se taper dessus.

C'était peut-être là le sens figuré et oublié depuis de "prendre le crochon" ?...



10 11 13 14

CLASSE 98 :

1. Joseph DUCRETTET, Le Grand-Pré ; 2. Pierre GALLAY, Le Champey ; 3. Henri MUGNIER, Les Folliets ; 4. Marie-François MUGNIER, Les Cornuts ; 5. Louis BASTARD, La Pierre ; 6. François-Adelin BERGOEND, Les Folliets ; 7. César ANTHONIOZ, Les Plans ; 8. Louis ANTHONIOZ, Les Folliets ; 9. François DELAVAY, Le Plan-Quoar ; 10. Edouard BERGOEND, La Grange ; 11. Jean PERNOLLET, La Mériba (tambour non classard) ; 12. Emile BAUD, Le Bénevay ; 13. Joseph, feu Bernard ANTHONIOZ, Les Folliets ; 14. Claude ANTHONIOZ, Le Bénevay.

(Photo archives)

<< Les fées des Gets >>

Les vieux de chez nous vous l'auront peut-être dit : il existait autrefois, dans les hameaux des Gets, de douces et bonnes fées. Et nombreuses sont les histoires qu'on se racontait aux veillées.

La Marie de la Pierre s'en souvient.

« Avant que la route nationale ne soit construite (vers 1885) il y avait en bas de Moudon des grottes habitées par des fées. C'est ce que le papa nous répétait. On parlait beaucoup de ces « femmes » dans les maisons d'en haut.

On se disait qu'elles avaient peut-être faim, toutes seules dans leur grotte. C'est ainsi qu'un jour, on décidait d'envoyer des gamins leur porter du lait dans des bidons.

Très touchées par ce geste de sympathie, les fées voulurent à leur tour prouver leur gratitude aux habitants des montagnes. Aussi, après avoir vidé les bidons, elles les remplirent à nouveau d'un contenu mystérieux, et les recouvrirent d'un linge. Elles renvoyèrent ensuite les enfants chez eux en leur recommandant bien, toutefois, de ne pas regarder ce qu'elles avaient mis dans les récipients avant d'être arrivés à Moudon. Ce que les jeunots promirent. Pourtant en montant le « rute », leur curiosité fut trop forte : ils soulevèrent le linge et regardèrent au fond des bidons. Quelle ne fut pas leur déception ! Il n'y avait, en tout et pour tout, que des feuilles sèches. Inutile de traîner des bidons pleins de saletés jusqu'en haut de la pente, pensèrent les gamins. Autant les vider tout de suite. Revenus chez eux, ils racontèrent l'histoire à leur parents, mais alors même qu'ils leur montraient les quelques feuilles qui étaient restées collées au fond, ils s'aperçurent que ces dernières s'étaient transformées en pièces d'or. Furieux, les hommes coururent jusqu'à l'endroit où les gamins avaient vidé les bidons. Mais ils n'y virent, hélas, qu'un vulgaire tas de feuilles, et de pièces d'or... nulle trace.

La Gusta, elle aussi, se rappelle une anecdote relative aux fées.

« J'ai souvent entendu « la maman » nous dire que le bois des lanches était peuplé de fées et que l'une d'entre elles avait pris l'habitude de venir faire la causette tous les soirs avec une vieille femme qui filait dans « la gran salea » (la grande chaise), au Plan Ferra. Et voilà pas qu'un jour, un des hommes de la maison voulut lui jouer un tour à la brave fée. Il annonça aux uns, aux autres qu'il allait se déguiser en femme et s'asseoir à la place de la vieille... pour voir si la fée « y connaîtrait quelque chose ». Il s'installa donc, comme prévu devant le rouet, et attendit la fée, persuadé de pouvoir la duper... Quand celle-ci arriva, elle s'assit comme de coutume auprès de la fileuse. Mais pour longtemps. Alors que les autres faisaient semblant de rien, on l'entendit murmurer : « Y file, y filote. Y crive, y crivote. Y'é pas mé la mima cota qué c'ta né. Par mé, de m'en vé. Sur ce, elle se leva, sorti... et jamais ne revint ».

D.M.

Chez nos sapeurs-pompiers
le lieutenant Arsène Blanc :
50 ans de service

(SUITE DE LA PAGE 11)

En 1937, quand il y avait dans la brigade un capitaine, un lieutenant et deux sous-lieutenants, il passe sous-lieutenant. Et treize ans plus tard, en 1950, il devient lieutenant. Aujourd'hui, à sa belle collection de médailles (argent, vermeil, or pour ses 20, 30 et 40 ans de service) ; il ne manque plus que celle du cinquantenaire... qui malheureusement n'existe pas ! Mais Arsène BLANC n'attend pas là-dessus pour rester fidèle au poste. Et au moindre coup de sirène, c'est bien encore lui le premier à actionner la pompe.



Le lieutenant Arsène BLANC,
50 ans de service.

(Photo Mairie des Gets)

« L'utopie, disait-il, n'est pas forcément cette dérive folle, loin du sol des vérités sûres, même si c'est pour elle un risque permanent... Son paradoxe est d'être elle-même plus réaliste à long terme que les sages trop courtes des « réalistes impénitents ».

(X...).

Les anciens...



La doyenne de la commune,
M^{me} COPPEL, née Marie BASTARD le 15 mai 1883,
est âgée de 91 ans.



La station balnéaire de Six-Fours-les-Plages avait été choisie pour la sortie des Anciens. Les voici devant la Maison des Arts et de la Culture.



Bien que montagnards, nos Anciens ont le pied marin... Pour beaucoup, c'est la première fois qu'ils montent sur un bateau. Les voici visitant la rade de Toulon.

(Photos Mairie des Gets)

...et les plus jeunes



Le cyclisme est également très en vogue parmi nos jeunes et notre station organise chaque été le trophée de la Montagne. Une foule nombreuse s'est rassemblée pour applaudir les concurrents.

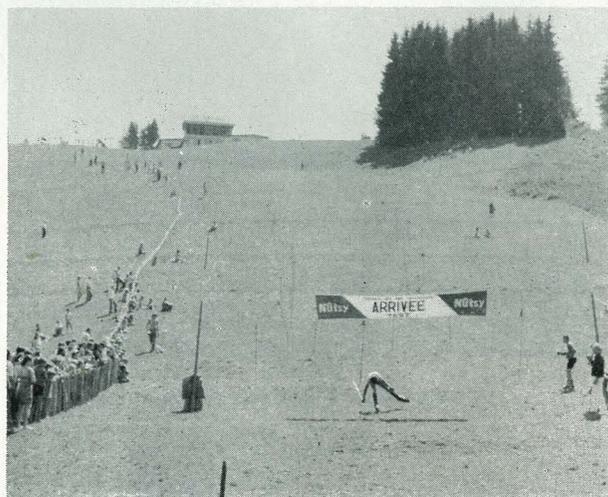
(Photo Mairie des Gets)

*« La vie c'est les autres.
On ne peut être vraiment heureux,
pleinement heureux, que si chacun
des autres l'est également ».*



Dès leur plus jeune âge,
nos enfants suivent des cours de natation.

(Photo Mairie des Gets)



Le ski sur herbe est un sport récent mais notre station a déjà organisé les championnats d'Europe. Sur notre photo, un concurrent franchissant la ligne d'arrivée.

(Photo Mairie des Gets)

Chaque année, la course des "Vieilles Planches" rassemble de nombreux concurrents. En voici quelques-uns au départ.

(Photo Mairie des Gets)



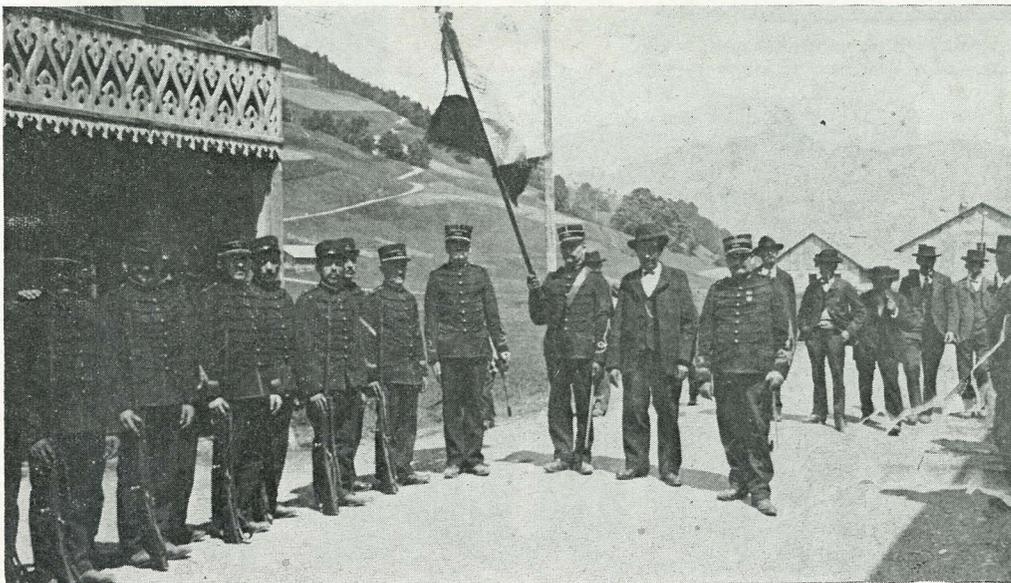
Quelques...



Le pèlerinage à Lourdes en 1931.



Les enfants des écoles, vers 1910.



Les pompiers, l'arme au pied, au début du siècle.

(Photos archives)

*« La bonté d'un père
est plus haute que la
montagne,
La bonté d'une mère
est plus profonde que
l'océan ».*

Proverbe japonais.

...vieilles photos



La classe 18.



2524. LES GETS (Alt. 1172 m.)
Montagne de la Tache

« Je lui ai toujours fait du bien ; il ne m'en a jamais voulu ».

Fenaïson vers 1910.



179. LES GETS (Haute-Savoie). — Le Col et l'Hôtel National

Les Gets vers 1920.
(Photos archives)

PAYSAGES FORESTIERS

Le Chablais est étonnamment verdoyant : le paysage résulte de l'équilibre toujours instable entre les espaces ouverts des alpages et les espaces fermés des forêts : l'arbre et l'herbe se lancent à l'assaut des pentes, étouffant les ressauts rocheux. Cependant ce délire végétal ne doit pas faire oublier un certain ordre qu'illustrent de nombreux termes : l'adret (ou adroit) et l'ubac (ou envers), les étages collinéen, montagnard, subalpin et alpin...

Ainsi le paysage chablaisien révèle de bas en haut, du Léman au Col des Gets, cet ordre naturel ou plutôt ce désordre harmonieux de la nature. Il y a aussi l'ordre traditionnel introduit par l'homme du village aux chalets d'alpage, de la forêt cultivée aux prairies de fauche. Mais ce paysage, expression d'un équilibre entre les éléments naturels et le travail de l'homme, est instable et souvent remis en cause par un violent orage, un éboulement, une avalanche... mais aussi par le développement anarchique (tourisme) ou le recul (exploitation pastorale) des activités humaines.

La forêt chablaisienne (1) n'échappe pas à ces principes. En montant de Thonon aux Gets, vous vous initiez à la géographie forestière par la simple perception des couleurs : la répartition des essences et des types de forêt est beaucoup plus dépendante des facteurs topographiques tels que l'altitude et l'exposition que des facteurs géologiques ou pédologiques (se rapportant au sols).

— Entre 300 et 700 m, sur les terrasses lacustres des plateaux thononais et d'Armoy, le vert clair des feuillus domine : vous rencontrerez des lambeaux de la chênaie à charme à laquelle se mêle le châtaignier tantôt arbre forestier, tantôt arbre de haies ou de vergers. A l'entrée des gorges de la Dranse, au pont La Douceur, un regard plus attentif saisira le vert cendré des cimes des pins sylvestres, résineux qui s'associent aux feuillus sur les sols ravlinés.

Le sous-bois difficilement pénétrable renferme de nombreux arbustes et arbrisseaux tels que les viornes, les cornouillers, le camérisier à balai, le fusain, le houx, l'aubépine, le noisetier, l'alisier blanc, l'érabre champêtre...

— Plus haut débute l'étage montagnard : le hêtre (appelé fayard ici) vous accompagne dans le fond de la vallée de la Dranse ; la hêtraie souvent pure jusqu'à 1 000 m s'enrichit progressivement en sapins et en épicéas dès 900 m d'altitude. La forêt prend une teinte vert-sombre : au versant exposé au nord, les massifs forestiers sont plus riches en sapin (le « vuargne » des locaux) et forment parfois de véritables sapinières toujours fraîches. Au versant exposé au sud, au contraire, c'est l'épicéa (appelé « sapin » localement) qui colonise progressivement la hêtraie vers le haut.

Ainsi aux Gets, vous observerez le sapin aux Prés Turchets dans ce versant tourné au Nord-Ouest entre 1 000 et 1 200 m au-dessus de l'Arpetiaz (entre le pont des Voleurs et le pont des Gets).

Le curieux découvrira dans ces forêts de hêtres, sapins et épicéas, le préranthe pourpre aux feuilles en forme de violon, l'oxalis petite-oseille encore baptisée pain du coucou, l'aspérule odorante ou reine des bois aux feuilles verticillées, la raiponce aux épis bleus ou blancs, la parisette à quatre feuilles ou raisin de renard portant une baie unique noir-bleuâtre (vénéneuse) la sanicle aux feuilles découpées et aux discrets capitules de fleurs blanc-rose...

— Au-dessus de 1 200 - 1 300 m, commence dans le Chablais le domaine de la pessière (= forêt d'épicéa), d'où la « pesse » aussi bien en versant nord qu'en versant sud. Avec l'épicéa se rencontre encore le hêtre vers le bas, le sapin en versant nord, l'érabre sycomore qui affectionne les éboulis mouvants et les combes humides et ombrées, le sorbier des oiseleurs aux grappes de fruits rouges (à l'automne).

Entre le Mont Chéry et Les Gets, vous traverserez à ski ou à pied les cantons forestiers de Brun et Chéry, pessière pure entre 1 400 et 1 600 m tournée vers le sud-est.

Pénétrant dans l'étage subalpin au-dessus de 1 500 à 1 600 m d'altitude, l'épicéa reste seul jusqu'à la limite supérieure de la végétation forestière. Au-delà de 1 800 m, dans le Chablais, la pessière subalpine se termine généralement par une formation très

clairsemée : peu à peu la forêt cède la place à la lande à myrtille, rhododendron ou génévrier couché. Les couloirs d'avalanche aux pentes accentuées (nom local : « lanches ») sont colonisés par l'aune verte (ou « verne »), arbuste dont les branches flexibles supportent bien le poids de la neige.

Dans la lande subalpine, les promeneurs de l'été découvriront l'arnica ou herbe-aux-chutes, la campanule barbue aux cloches d'un bleu pâle, les capitules orangés de la crépide dorée, les épis globuleux et parfumés de la nigrielle ou orchis vanillé (qui rétablit la paix chez les amoureux)...

Et pourtant, la forêt n'a pas toujours eu cette extension. Le Chablais, profondément entamé par une érosion vigoureuse au cours de l'histoire géologique, a été envahi par les grands glaciers du Rhône et de l'Arve il y a un million d'années : les vallées ouvertes dans de vastes affleurements de roches tendres ont été élargies et approfondies. Pendant longtemps la forêt victime du relief évolué n'a persisté que sur les versants humides ou trop raides que prairies et champs ne pouvaient prétendre occuper.

Depuis la fin de l'époque sarde, marquée par des coupes à blanc étoc qui éliminaient les résineux pour favoriser le hêtre pourvoyeur de bois de feu, l'épicéa pénètre largement le domaine forestier. C'est encore l'épicéa, essence pionnière en altitude, qui étend la forêt aux dépens des alpages que l'exploitation pastorale délaisse.

Ainsi s'est créé le paysage de pré-bois entre le Ranjoilly et la pointe de La Turche.

Peu à peu la vocation de forêt de production s'est affirmée : « nos bois ce sont nos vignes, disait un maire, et nous n'avons pas besoin de les sulfater ! »

Les forêts du Chablais à l'image de celle des Gets sont assez riches et productives : en moyenne, cette production se situe autour de 4 à 5 m³ par hectare et par an. De cette production dépendra la fixation de la possibilité ou quantité de bois que le propriétaire récoltera dans sa forêt annuellement sans remettre en cause son capital.

La possibilité de la forêt communale des Gets, d'une surface de 375 hectares, s'élève à 1 850 m³.

Sur le plan qualitatif, le Chablais se distingue par une production de bois de résineux de montagne de haute qualité et de plus en plus recherché comme bois de menuiserie. Environ 80 % de la production forestière est commercialisée sur place et transformée en sciages (planches, charpente, équarris divers) dans les nombreuses scieries du massif chablaisien dont l'activité reste importante. Le prix moyen du mètre cube de bois d'œuvre (épicéa) sur pied peut atteindre 250 à 300 F.

La forêt de montagne joue un rôle important dans l'environnement naturel : élément paysager associé aux prés de fauche et aux alpages, la forêt est aussi l'indispensable écran contre les avalanches, les chutes de rochers, véritable éponge, elle régularise l'écoulement des eaux et assure la perennité des sources. Sur des terrains particulièrement friables tels que les flysch, elle limite l'érosion superficielle et les risques de glissement de terrain.

Enfin et surtout, la forêt est « l'usine à vie » dispensatrice d'oxygène, conservatoire d'espèces de toutes sortes, cadre idéal de détente et source de beauté.

« Les arbres m'en apprennent plus que les livres » a écrit saint Bernard.

Alors, ne passez pas en aveugle !

(1) près de 60 % des forêts du Chablais sont communales ; ces forêts publiques sont soumises au régime forestier et gérées par l'Office National des Forêts (Centre de Thonon).

Si ta vie ne contribue pas à augmenter le bonheur du monde, c'est en vain que tu vis.

Année Scolaire

ECOLE NOTRE-DAME
Directrice :
M^{me} DUMAS



ECOLE NOTRE-DAME
Institutrice :
M^{lle} BERTIN



1973 - 1974

ECOLE NOTRE-DAME
Institutrice :
M^{lle} MABBOUX



LES CLOCHES DES GETS

L'antiquité païenne n'a point connu la cloche. On ne s'y servait que de clochettes. La cloche, la vraie cloche est d'origine catholique. Les uns la font venir d'Irlande, d'autre de Nole, en Italie. Mais, peu importe. Qu'elle nous vienne des plaines de la Campagne ou des rivages de l'Irlande, la cloche fut toujours dans l'église, messagère de la sainteté et de la prière.

On attribue la fonte des premières cloches des Gets à la généreuse intervention d'une princesse de Châtillon, de beaucoup postérieure à celle qui fit construire la chapelle primitive qui devint le chœur de l'église.

On ajoute qu'au moment de la fonte de la grande cloche, la princesse bienfaitrice apporta, à plusieurs reprises, plein son tablier de monnaies d'argent qu'elle versa dans le creuset et on a toujours cru que ce généreux sacrifice avait singulièrement contribué à épurer le beau son de cette superbe cloche.

Ce fait légendaire nous a été transmis par la seule voix de la tradition ; aucun document, ni pierre, ni parchemin ne permet de le préciser.

Mais voici qui est authentique et certain.

Quelques années après la construction de l'ancienne église, en 1506, la paroisse des Gets s'est enrichie d'une belle cloche, du poids de 1.855 kg 5 hectos, portant, sur trois lignes différentes, en caractères gothiques très gros, les inscriptions suivantes :

Au sommet : J. H. S. - Ave Maria gratia plena Dominus tecum. Sancta Maria, ora pro nobis.

Sur la seconde ligne : Anno Domini 1506 - Regina coeli lactare alleluia. Quia quem meruisti portare alleluia. Resurrexit sicut dixit, alleluia.

Près du bord inférieur, se prolongeant tout autour de la cloche, en lettres plus petites que les précédentes :

Te Deum launamus, te Dominum confitemur
ce qui veut dire : Nous vous louons, ô Dieu, ô Seigneur.

En 1578, on fit deux nouvelles cloches ; une, nom-

mée Barbe, pesant au-delà de 28 quintaux ; l'autre de 10 quintaux environ portant pour inscription :

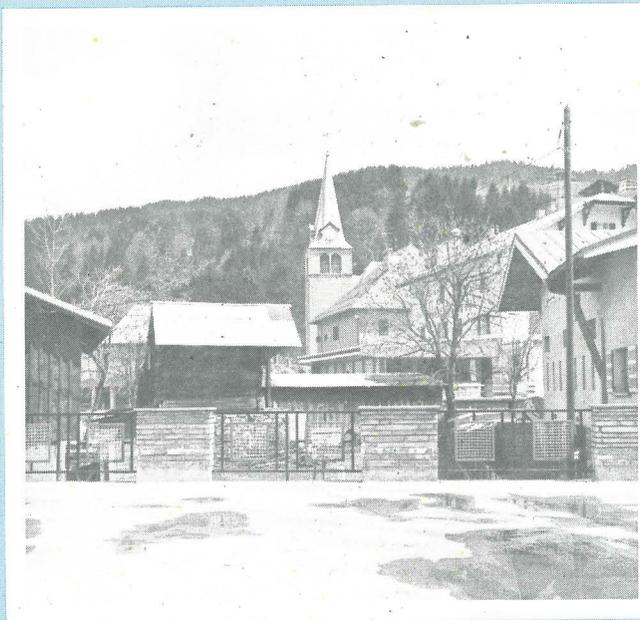
Laudate Dominum in cymbalis benesonantibus,
ora pro nobis

Cela signifie : Louez le Seigneur avec les cymbales d'un son éclatant et joyeux.

Puis, en 1642, fut fondue, probablement pour la chapelle de Moudron, une quatrième cloche pesant deux quintaux, avec cette inscription :

Si Deus pro nobis, quis contra nos
en langue française : Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous.

La grande cloche a servi pendant 337 ans, exactement à annoncer aux pieux habitants de cette commune l'heure de la prière et des offices divins : comme aussi à pleurer leurs morts, à chanter leurs joies, à chasser les fléaux.



La seconde cloche, qu'on appelait Barbe, se cassa en 1723, ainsi qu'en témoigne une déclaration de Rd Guebey. Elle fut remplacée en 1726 par une autre légèrement plus petite, baptisée sous le nom de Marie-Josette. Nous l'avons encore : c'est la vieille.

On lui donna une sœur. Cette sœur était d'un quintal et demi, elle portait pour inscription :

« Pierre - François Guebey, nommée Jacqueline - Françoise - Année 1726 ».

curé des Gets - J'ai été

Il y avait donc, avant la Révolution, cinq cloches. La première, de 1.855 kg., la deuxième, de 1.800 livres, poids de Genève, la troisième, de 10 quintaux, la quatrième, de 2 quintaux, la cinquième, d'un quintal et demi.

Ces cloches ont sonné jusqu'au jour où elles sont tombées entre les mains des démolisseurs en 1793.

F.F. Conseil, curé
(Revue paroissiale des Gets,
juin 1914)